



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL  
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL



**RAPPORT ANNUEL**  
**2020**



|                                                                                                                    |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....                                                                                | <b>3</b>  |
| <b>LISTE DES FIGURES</b> .....                                                                                     | <b>5</b>  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....                                                                                    | <b>6</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                                                                          | <b>7</b>  |
| <b>I- AMELIORATION ET SECURISATION DE LA BASE PRODUCTIVE ET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES</b> ..... | <b>8</b>  |
| 1.1- REALISATION/REHABILITATION D'AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES .....                                               | 8         |
| 1.1.1- Etudes et contrôles des travaux .....                                                                       | 8         |
| 1.1.2- Aménagements structurants .....                                                                             | 11        |
| 1.1.3- Aménagements hydro-agricoles .....                                                                          | 12        |
| 1.2- ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS HYDRO-AGRICOLES .....                               | 14        |
| 1.3- APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LA GESTION FONCIERE .....                                          | 15        |
| 1.3.1- Plans d'occupation et d'affectations des sols (PAOS) .....                                                  | 15        |
| 1.3.2- Plans de développement communal (PDC) .....                                                                 | 16        |
| 1.3.3- Charte domaine irrigué (CDI) .....                                                                          | 17        |
| 1.3.4- Stratégie d'entretien et de maintenance des infrastructures .....                                           | 18        |
| 1.3.5- Gestion et mise à jour du Système d'information géographique (SIG) .....                                    | 19        |
| 1.4- GESTION DE L'EAU ET SUIVI ENVIRONNEMENTALE .....                                                              | 22        |
| 1.4.1- Gestion de l'eau .....                                                                                      | 22        |
| 1.4.1.1- Suivi hydrologique .....                                                                                  | 22        |
| 1.4.1.2- Bilan des irrigations .....                                                                               | 24        |
| 1.4.2- Gestion environnementale .....                                                                              | 27        |
| 1.4.2.1- Suivi environnemental réhabilitation secteur G (PTS/Beydaree ) .....                                      | 27        |
| 1.4.2.2- Screening environnemental des sous-projets du PARIIS .....                                                | 32        |
| <b>II- AUGMENTATION DURABLE DE LA PRODUCTION ET VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES</b> .....                      | <b>39</b> |
| 2.1- BILAN CONTRE-SAISON 2019- 2020 .....                                                                          | 39        |
| 2.1.1- Situation des emblavures, rendement et productions .....                                                    | 39        |
| 2.1.2- Contraintes rencontrées .....                                                                               | 40        |
| 2.2- BILAN CAMPAGNE D'HIVERNAGE 2020 .....                                                                         | 41        |
| 2.2.1- Appui aux producteurs .....                                                                                 | 41        |
| 2.2.1.1- Approvisionnement en intrants .....                                                                       | 41        |
| 2.2.1.2- Equipements agricoles .....                                                                               | 43        |
| 2.2.1.3- Financement campagne agricole .....                                                                       | 44        |
| 2.2.1.4- Dispositif d'appui-conseil .....                                                                          | 44        |
| 2.2.2- Déroulement de la campagne .....                                                                            | 45        |
| 2.2.2.1- Situation pluviométrique .....                                                                            | 45        |
| 2.2.2.2- Semis .....                                                                                               | 48        |
| 2.2.2.3- Evolution phénologique .....                                                                              | 48        |
| 2.2.2.4- Situation phytosanitaire .....                                                                            | 49        |
| 2.2.3- Résultats de la campagne .....                                                                              | 50        |
| 2.2.3.1- Bénéficiaires du programme .....                                                                          | 50        |
| 2.2.3.2- Situation des emblavures .....                                                                            | 51        |
| 2.2.3.3- Estimations des rendements et des productions .....                                                       | 54        |
| 2.3- PREPARATION CONTRE-SAISON 2020-2021 .....                                                                     | 56        |
| 2.3.1- Périmètre irrigué du Bassin de l'Anambé .....                                                               | 56        |
| 2.3.2- Riziculture de décrue à Kolda et Goudomp .....                                                              | 58        |
| 2.3.3- Périmètres maraîchers .....                                                                                 | 59        |
| 2.4- APPUI A LA PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS .....                                                         | 60        |
| 2.4.1- Diagnostic et structuration des organisations de producteurs .....                                          | 60        |
| 2.4.2- Centres de gestions et d'économie rurale (CGER) .....                                                       | 61        |
| 2.4.3- Formations .....                                                                                            | 62        |
| <b>III- PARTENARIAT ET COMMUNICATION</b> .....                                                                     | <b>63</b> |
| 3.1- CONVENTIONS SIGNEES .....                                                                                     | 63        |
| 3.2- ATELIERS ORGANISES .....                                                                                      | 64        |
| 3.3- EMISSIONS RADIOS .....                                                                                        | 66        |
| 3.4- PARTICIPATIONS AUX EVENEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ET TOURNÉES AGRICOLES DES AUTORITES .....           | 66        |
| <b>IV- PERSPECTIVES</b> .....                                                                                      | <b>67</b> |
| <b>CONCLUSION</b> .....                                                                                            | <b>68</b> |

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|                 |                                                                      |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>AFD</b>      | Agence Française de Développement                                    |
| <b>AMI</b>      | Avis à Manifestation d'Intérêt                                       |
| <b>ANO</b>      | Avis de Non Objection                                                |
| <b>AGEROUTE</b> | Agence de Travaux et de Gestion des Routes                           |
| <b>APD</b>      | Avant-Projet Détaillé                                                |
| <b>APS</b>      | Avant-Projet Sommaire                                                |
| <b>ARD</b>      | Agence Régionale de Développement                                    |
| <b>CCAP</b>     | Cahier des Clauses Administratives Particulières                     |
| <b>CDI</b>      | Charte de Domaine Irrigué                                            |
| <b>CDIA</b>     | Communes, Usagers, Services de l'Etat                                |
| <b>CGES</b>     | Cadre de Gestion Environnemental et Sociale                          |
| <b>CILSS</b>    | Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse                     |
| <b>CIRA</b>     | Conseil Ingénierie et Recherche Appliquée                            |
| <b>COVID-19</b> | Corona Virus Disease                                                 |
| <b>CPM</b>      | Commission de Passation des Marchés                                  |
| <b>CPRP</b>     | Cadre Politique de Réinstallation involontaire des Populations       |
| <b>CS</b>       | Canal Secondaire                                                     |
| <b>CT</b>       | Canal Tertiaire                                                      |
| <b>DAME</b>     | Division Aménagement Maintenance et Entretien                        |
| <b>DAO</b>      | Dossier D'appel d'Offre                                              |
| <b>DCMP</b>     | Direction Centrale des Marchés Public                                |
| <b>DEEC</b>     | Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés           |
| <b>DER</b>      | Délégation de l'Entrepreneuriat Rapides                              |
| <b>DGPRE</b>    | Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau |
| <b>DP</b>       | Demande de Propositions                                              |
| <b>DPV</b>      | Direction de la Protection de Végétaux                               |
| <b>DREEC</b>    | Division Régionale de l'Environnement et des Etablissement Classés   |
| <b>DS</b>       | Drain Secondaire                                                     |
| <b>DT</b>       | Drain Tertiaire                                                      |
| <b>DRPR</b>     | Avis Restreint de Demande de Renseignement de Prix                   |
| <b>EIES</b>     | Etude d'Impact Environnemental et Social                             |
| <b>ESSS</b>     | Etude                                                                |
| <b>FAI</b>      | Fond d'Appui Intercommunal                                           |
| <b>FEPROBA</b>  | Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé                     |
| <b>HT</b>       | Hors Taxe                                                            |
| <b>IREF</b>     | Institut de Recherches Economique et Fiscale                         |
| <b>KM</b>       | Kilomètre                                                            |
| <b>LBA</b>      | La Banque Agricole                                                   |
| <b>LM</b>       | Lettre de Mission                                                    |
| <b>OMS</b>      | Organisation Mondiale de la Santé                                    |
| <b>PAOS</b>     | Plan d'Affectation et Occupation des Sols                            |

|                |                                                                                                                                          |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PAI</b>     | Plan annuel d'investissements                                                                                                            |
| <b>PAP2A</b>   | Plan d'Action Prioritaire Ajusté                                                                                                         |
| <b>PAPIL</b>   | Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale                                                                                             |
| <b>PARI</b>    | Plan d'Accompagnement et Renforcement Institutionnel                                                                                     |
| <b>PARIIS</b>  | Projet d'appui Régionale à l'initiative pour l'Irrigation au Sahel                                                                       |
| <b>PDC</b>     | Plan de Développement Communal                                                                                                           |
| <b>PCGES</b>   | plan cadre de gestion environnementale et sociale                                                                                        |
| <b>PGES</b>    | plan de gestion environnementale et sociale                                                                                              |
| <b>PH</b>      | Potentiel Hydrogène                                                                                                                      |
| <b>PIV</b>     | Périmètre Irrigué Villageois                                                                                                             |
| <b>PNAR</b>    | Programme National d'Autosuffisance en Riz                                                                                               |
| <b>PPM</b>     | Petit Périmètre Maraicher                                                                                                                |
| <b>PPMF</b>    | Petit Périmètre Maraicher Féminin                                                                                                        |
| <b>PRACAS</b>  | Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise                                                                      |
| <b>PSE</b>     | Plan Sénégal Emergent                                                                                                                    |
| <b>PTS</b>     | Projet Tiers Sud                                                                                                                         |
| <b>PV</b>      | Procès-Verbal                                                                                                                            |
| <b>TDR</b>     | Termes de Référence                                                                                                                      |
| <b>TTC</b>     | Toutes Taxes Comprises                                                                                                                   |
| <b>UGP</b>     | Unité de Gestion de Projet                                                                                                               |
| <b>USAID</b>   | L'agence des Etats Unis pour le Développement International                                                                              |
| <b>GOLD</b>    |                                                                                                                                          |
| <b>SAED</b>    | Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé |
| <b>SIG</b>     | Système d'Information Géographique                                                                                                       |
| <b>SODAGRI</b> | Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal                                                                               |
| <b>SPA</b>     | Station de Pompage A                                                                                                                     |
| <b>SP4</b>     | Station de Pompage 4                                                                                                                     |
| <b>SP5</b>     | Station de Pompage 5                                                                                                                     |
| <b>ZIP</b>     | Zone d'Intervention du Projet                                                                                                            |

## LISTE DES FIGURES

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Figure 1: Logiciel mobile top et relevée GPS</b>                            | <b>19</b> |
| <b>Figure 2: Image satellitaire</b>                                            | <b>19</b> |
| <b>Figure 3: Evolution des côtes du plan d'eau</b>                             | <b>23</b> |
| <b>Figure 4: Evolution du plan d'eau à la station de Kounkané (DGPPE)</b>      | <b>23</b> |
| <b>Figure 5: Rencontre des acteurs (DREEC Kolda et populations de Temento)</b> | <b>27</b> |
| <b>Figure 6: Réunion comité de validation</b>                                  | <b>28</b> |
| <b>Figure 7: Ateliers de Kolda et de Kédougou</b>                              | <b>29</b> |
| <b>Figure 8: Mission suivi</b>                                                 | <b>31</b> |
| <b>Figure 9: Evolution pluviométrique dans le périmètre aménagé</b>            | <b>46</b> |
| <b>Figure 10: Graphique comparative pluviométrie 2019 et 2020</b>              | <b>47</b> |
| <b>Figure 11: Situation des cultures de riz au mois d'août</b>                 | <b>49</b> |
| <b>Figure 12: Répartition des producteurs par région</b>                       | <b>50</b> |
| <b>Figure 13: Répartition des producteurs par genre</b>                        | <b>50</b> |
| <b>Figure 14: Répartition des emblavures de riz pluvial par région</b>         | <b>53</b> |
| <b>Figure 15: Séance de repiquage dans le Goudomp pour la décrue 2020-2021</b> | <b>59</b> |
| <b>Figure 16: Atelier de mise en place des CPA des CGER</b>                    | <b>61</b> |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1: paramètres de mesure de la qualité de l'eau                                        | 24 |
| Tableau 2: Suivi des irrigations au secteur 5                                                 | 26 |
| Tableau 3: Suivi des irrigation au secteur 4                                                  | 27 |
| Tableau 4: Résultats du screening environnemental des sous-projets du PARIIS                  | 39 |
| Tableau 5: Situation des emblavures, rendements et productions de la contre -saison 2019-2020 | 39 |
| Tableau 6: Situation des mises en place semences de riz campagne 2020                         | 41 |
| Tableau 7: Mises en place semences maïs                                                       | 42 |
| Tableau 8: Mise en place engrais 2020                                                         | 43 |
| Tableau 9: Equipements agricoles mis à la disposition des producteurs                         | 44 |
| Tableau 10: Montant financement DER                                                           | 44 |
| Tableau 11: Comparaison pluviométrie 2019 et 2020                                             | 46 |
| Tableau 12: Situation comparative pluviométrie 2019 et 2020                                   | 47 |
| Tableau 13: Situation des emblavures dans le périmètre aménagé                                | 51 |
| Tableau 14: Polyculture dans le périmètre                                                     | 51 |
| Tableau 15: Situation des parcelles perdues dans le périmètre aménagé                         | 52 |
| Tableau 16: Répartition des emblavures de maïs par département                                | 53 |
| Tableau 17: Estimation des rendements et production du riz                                    | 54 |
| Tableau 18: Estimation des redements et productions de maïs par département                   | 55 |
| Tableau 19: Superficie répertoriées pour la contre saison 2020-2021                           | 57 |
| Tableau 20: Objectif d'emblavure en riziculture de décrue                                     | 59 |

## Introduction

La SODAGRI est une société anonyme à participation publique majoritaire exécutant des missions de service public à travers des Lettres de Mission (LM). La SODAGRI, depuis la fin de la sixième (6ème) Lettre de Mission en 2018, devra dès l'évaluation de cette dernière établir la nouvelle dimension de ses engagements pour l'atteinte des objectifs fixés par l'Etat du Sénégal. Les nouvelles orientations de la politique agricole nationale sont caractérisées par la mise en œuvre de la deuxième du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS II).

L'exécution complète des missions de la société dans toute sa zone d'intervention (régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou et Tambacounda).

Ce présent rapport fait le bilan de l'exécution des activités de la SODAGRI pour l'année 2020.

Cette année 2020 a vu le renforcement de l'ancrage de la SODAGRI dans sa zone d'intervention et la consolidation des actions entamées en 2015 dans le but de l'atteinte des objectifs de développement rurale déclinés dans le Plan Sénégal Emergeant (PSE).

Le contexte très particulier de l'année 2020 est marqué par la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences sur le plan sanitaire, économique, alimentaires et sociales. Cette situation a amené l'Etat du Sénégal à fortement réaffirmer sa volonté de relever le défi de la souveraineté alimentaire du pays en renforçant l'autonomie sur les produits de base (riz, autres céréales, lait, poisson, viande...) et stimuler le « consommer local ». La SODAGRI a dû ainsi arrimer ses objectifs aux nouvelles orientations du PAP2A qui insiste entre autre une autosuffisance en riz en 2023, augmentation de production céréalière et horticoles...

Dans ce contexte les résultats globalement obtenus se déclinent ainsi :

❖ Sur l'augmentation des productions agricole :

- Le plan de relance du PNAR élaboré visait pour l'année 2020 une mise en valeur de **404.900 ha** (dont 77% en pluvial) pour une production de **1.497.700 tonnes** (dont 62% en pluvial). La contribution de la SODAGRI dans l'atteinte de ces objectifs est de **205.262 ha** soit **51%** de l'objectif national (**65%** pour le pluvial) pour une production estimée à **676.014 tonnes** soit **45,1%** du national (**72%** du pluvial).
- Sur la diversification des cultures le dispositif d'appui conseil de la SAODAGRI a accompagné et encadré une mise en valeur de **10322 ha** de maïs.

- ❖ Sur l'aménagement et la gestion des terres :
  - Les travaux du secteur G ont démarré ;
  - Les processus de passation de marché pour l'aménagement de **562 ha** (Vélingara et Kédougou) et de **13 PPM** est en cours ;
  - Le marché pour la réalisation de **46 Km** attribué ;
  - L'achèvement de **8 PDC** dans le département de Kédougou ;
  - La réalisation/actualisation de **20PAOS** attribué ;
  - Stratégie de maintenance est élaborée ;
  - **15 PDC** réalisés/actualisés ;

Ce rapport reviendra successivement sur :

- L'amélioration et la sécurisation de la base productive et de développement des infrastructures ;
- L'augmentation des productions agricoles et
- La communication de la structure et les partenariats noués.

## **I- Amélioration et sécurisation de la base productive et de développement des infrastructures rurales**

### **1.1-Réalisation/Réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles**

#### **1.1.1- Etudes et contrôles des travaux**

- **Actualisation des études d'aménagement des périmètres irrigués villageois dans la vallée de Médina Namou en vue de la réhabilitation de 50 hectares de plateaux**

Dans la phase de formulation du projet, la SODAGRI avait prévu d'aménager 50 ha pour la production de riz de plateau. Lors du processus de ciblage, le choix des sites a été orienté vers la vallée de Médina NAMO où PAPIL avait réalisé des aménagements hydro-agricole qui malheureusement n'ont pas été fonctionnels. La SODAGRI se propose alors à travers le PARIIS de réhabiliter ces aménagements après une étude technique de faisabilité.

Ainsi, les termes de référence de l'étude d'aménagement de 50 ha de riz de plateau pour la valorisation des eaux pluviales initiés par la SODAGRI sont approuvés par la Banque Mondiale et l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) avait été publié depuis le 14 juillet 2020. Les propositions reçues ont été évaluées et le cabinet retenu a déjà soumis à l'examen une proposition technique et financière.

La prochaine étape consistera à tenir les négociations avec le cabinet retenu pour une éventuelle attribution provisoire.

➤ **Etudes d'aménagement de 100 hectares de bas-fonds à Sofaniama (Région de Kolda), 500 hectares de bas-fonds à Diopcounda (Région de Sédhiou) et pour la réhabilitation du barrage**

Situé dans le département de Sédhiou dans la région du même nom, le barrage de Diopcounda est une digue-route construite sur le fleuve Casamance en 1996 pour relier les communes de Dianah Ba et Dianahmalary (village de Diopcounda) à celles de Colibantang (village de Maka et de Karantaba). Malgré les tentatives d'amélioration du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage de franchissement, la digue du barrage subit depuis des années, pendant l'hivernage, des dégradations importantes qui affectent la structure de l'ouvrage.

Pour faire face à ces difficultés, le projet prévoit de procéder à la réhabilitation du Barrage ; ce qui va favoriser une plus grande capacité de stockage d'eau sur la vallée de Diopcounda et dans les bas-fonds environnant. Ceci permettra la recharge de la nappe ainsi qu'une utilisation de l'eau de surface à des fins agricoles.

En plus de la réhabilitation du barrage de Diopcounda, le PARIIS compte aménager 600 ha de bas-fonds dont 500 hectares dans la zone d'influence du barrage et 100 hectares dans le Sofaniama. Les termes de référence de ces études ont été approuvés par la Banque Mondiale en août 2020 et le processus administratif de passation du marché est en cours, notamment avec la finalisation de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

Pour cette activité, il sied de préciser qu'il a été procédé à un regroupement d'activités à savoir les études pour la réhabilitation du barrage de Diopcounda et l'aménagement d'un ouvrage de régulation en amont de l'ouvrage ainsi que l'aménagement de bas-fonds (400 hectares à Sofaniama et Diopcounda et 200 hectares aux alentours du barrage).

➤ **Constitution d'un portefeuille de projets bancables en Casamance (revue qualité des études d'aménagement existantes, réalisation APS / APD / DAO, sauvegarde environnementale et sociale)**

Pour cette activité, les termes de référence ont été élaborés et transmis à l'UGP/PARIIS ; laquelle a émis des observations sur le document. Après l'intégration des observations, l'UGP/PARIIS a transmis le

document au CILSS. Cependant, à la suite de la revue à mi-parcours du PARIIS, il a été décidé de suspendre toutes les études de projets bancables et les mesures d'accompagnements notamment la construction de pistes rurales et de magasins de stockage afin de mettre l'accent sur les aménagements hydroagricoles.

➤ **Etudes diagnostic/sécurisation crues des bananeraies bord Gambie dans le cadre du PTS/Beydaree**

L'ANO de l'AFD sur la DDP est obtenue le 18/03/2020. La DDP est remise aux candidats le 26/03/2020 et l'ouverture des offres aura lieu le 12/05/2020. L'ouverture des offres technique est faite le 12/05/2020 avec quatre (04) candidatures reçues. L'évaluation des offres prévue à Dakar par la CPM, a finalement été faite à Kolda du 24 au 26/06/2020. Le rapport d'évaluation est transmis à la CPM le 26/06/2020 pour examen

➤ **Etudes la faisabilité d'aménagement de nouvelles zones rizicultivables dans la ZIP du PTS/Beydaree**

La DDP relative au recrutement d'un cabinet pour réaliser les études APS/APD et élaboration du DAO pour de nouvelles zones rizicultivables (environ 1030ha) est transmise aux cabinets le 26 Mars 2020. L'ouverture des offres techniques est faite le 12 Mai 2020 avec quatre (04) candidatures reçues. L'évaluation des offres prévue à Dakar par la CPM, a finalement été faite à Kolda du 24 au 26 juin 2020. Le rapport d'évaluation est transmis à la CPM le 26 Juin 2020 pour examen.

➤ **Contrôle des travaux de réhabilitation du secteur G dans le cadre du PTS/Beydaree**

Le contrat avec le Cabinet CIRA, en charge de la mission de contrôle des travaux du secteur G, est signé et immatriculé le 10 Mars 2020 sous le numéro C 0441/20-DK. L'Ordre de Service est reçu par la Mission de Contrôle (CIRA) le 07 avril 2020 avec la mention formulée par le bureau de contrôle « sous réserves de disponibilité et d'approbation d'experts nationaux à mobiliser dans un délai de 30 jours ».

Par ailleurs, CIRA a mobilisé depuis Tambacounda un Expert Topographe afin de vérifier avec l'entreprise les bornes de la polygonale. Les différences entre les bornes vérifiées et les bornes de

l'APD sont acceptables. A la suite de cette mission, il a été recommandé de revérifier les altitudes des bornes avec l'appareil NIVEAU de précision.

➤ **Contrôle et supervision des travaux de réhabilitation de 46Km de pistes PTS/Beydaree**

Le rapport d'évaluation des offres relatives au recrutement d'un bureau d'études pour le contrôle des travaux des 46,4km et l'étude des 75km est élaboré et approuvé la CPM de l'AGEROUTE le 02 avril 2020. Le rapport d'évaluation des offres techniques, PV d'attribution et PV d'ouverture sont envoyés au PTS par AGEROUTE, le 11 Mai 2020 puis à la SODAGRI par le PTS le 12 Mai 2020 pour avis.

La demande d'avis est transmise à l'AFD le 18 Mai 2020. L'ANO de l'AFD sur le rapport d'évaluation est obtenu le 29 juin 2020.

### **1.1.2- Aménagements structurants**

➤ **Travaux de réhabilitation des pistes**

Le rapport d'évaluation des offres relatives au DAO des travaux de construction et/ou de réhabilitation de pistes rurales (46,4km) est élaboré par l'AGEROUTE de Tambacounda, l'équipe du Projet Tiers Sud (Expert Environnementaliste et l'Expert Infrastructures rurales) et la SODAGRI (Chef DAME). Le rapport est validé par la CPM de l'AGEROUTE le 24 Mars 2020. Ce rapport d'évaluation et le PV d'attribution provisoire sont transmis par AGEROUTE au PTS le 21 Avril 2020 pour demande d'ANO à l'AFD. Le PTS ayant connaissance des documents a saisi l'AGEROUTE par mail le 22 avril 2020 pour lui demander des informations sur le fait que le DAO lancé ne comporte pas les critères ESSS et contrairement au modèle de DAO qui a été validé par l'AFD. AGEROUTE a répondu le 23 Avril 2020 en précisant qu'il serait nécessaire de dissimuler les dispositions de ce critère dans les autres critères, notamment le personnel et les critères techniques pour la mise en œuvre du projet ; ceci d'autant plus que la DEEC estime que les projets de pistes rurales n'ont pas un fort enjeu ESSS. Ainsi, à la suite de la réponse de l'AGEROUTE, le rapport d'évaluation et le PV d'attribution provisoire sont transmis à AFD pour avis le 24 Avril 2020.

Ensuite, l'AFD a interpellé le Projet le 11 Mai 2020 sur la différence entre le montant attribué provisoirement (2 705 850 500FCFA TTC) et le montant prévu dans le PPM du PTS

(1 299 200 000FCFA HT) et validé par l'AFD. Le Projet Tiers Sud a saisi l'AGEROUTE le même jour pour lui demander des justifications sur le montant estimatif du marché. Cette dernière a répondu le 12 mai 2020.

Tous les échanges entre le PTS et l'AGEROUTE, portant sur les critères environnementaux et le montant estimatif du marché, sont envoyés à l'AFD le 16 Mai 2020.

A la suite d'autres échanges entre l'AFD et le PTS, l'AFD a donné son ANO sur l'attribution provisoire du marché le 02 Juin 2020 tout en demandant au projet et la SODAGRI de gérer les conséquences vis-à-vis du code des marchés publics sénégalais et de l'atteinte des objectifs du projet.

Suite à l'ANO de l'AFD, une réunion en vidéoconférence a été organisée le 03 Juin 2020 entre le PTS et la SODAGRI pour discuter de la suite à donner au dossier. A l'issue de cette réunion il a été recommandé d'adresser une correspondance à l'AGEROUTE pour lui demander de nous fournir le dossier d'appel d'offres ayant reçu l'avis de non objection de la direction centrale des marchés publics, ainsi que le plan de passation des marchés comprenant les montants prévisionnels validés par la DCMP d'une part et d'autre part, de nous faire part des solutions qu'elle envisage de mettre en application pour que nous puissions ensemble atteindre les objectifs techniques définis.

#### ➤ **Construction des magasins de stockage**

Pour accompagner les actions à entreprendre en termes d'aménagements hydroagricoles, la SODAGRI à travers le PARIIS compte réaliser la construction de magasins de stockage de produits agricoles. Les sites devant abriter les magasins de stockage avaient déjà été retenus lors de la première phase d'identification. Toutefois, les sites retenus devaient d'abord faire l'objet d'un screening environnemental préalable à la publication de l'avis d'appel d'offres. L'évaluation des offres est finalisée et le marché provisoirement attribué.

#### **1.1.3- Aménagements hydro-agricoles**

##### ➤ **Travaux de réhabilitation du secteur G**

Le Groupement CAMACHO, recruté pour la réalisation travaux de réhabilitation du secteur G, a reçu l'ordre de service le 24 février 2020. Ainsi, une réunion de démarrage s'est tenu le jeudi 11 juin 2020 à Anambé en présence des équipes de la SODAGRI (Direction générale et Direction

Technique), l'entreprise CAMACHO, la mission de contrôle CIRA et l'UGP de Tiers Sud – Bey Daare. Les travaux ont effectivement démarré sur le terrain le 12 juin 2020.

L'entreprise a effectué les levés topographiques sur l'ensemble du périmètre à l'exception du chenal d'amenée et de certaines portions au niveau des deux drains primaires.

Le projet d'exécution pour la digue Sud (partie des 5km) a été soumis à la mission de contrôle le 02 Avril 2020. Cette dernière a donné son approbation le 30 mai 2020. La mission de contrôle a approuvé

le tracé et les côtes du terrain naturel et a autorisé à l'Entreprise de démarrer le terrassement et de compléter le dossier d'exécution.

Les travaux de terrassement de la digue Sud (partie des 5,03km) ont démarré effectivement le 12 juin 2020.

La situation sur le terrain est la suivante :

- Taux du délai consommé : 17 %
- Taux d'exécution physique des travaux : 1%

Le taux d'exécution financière du marché est de 20% et correspondant à l'avance de démarrage.

Dans un autre registre, la pandémie de la COVID-19 a retardé le déploiement de l'entreprise (installation de chantier) et de la mission de contrôle du fait des mesures prises par le Gouvernement de réduire les déplacements interurbains et des fermetures des frontières.

➤ **Aménagement/réhabilitation de 525 ha de bas-fonds dans les départements de Vélingara et Kédougou**

Le rapport d'évaluation des offres relatives au DAO pour l'aménagement des 525ha est remis à la Commission de Passation des Marchés (CPM) le 14 février 2020 pour examen. L'appel d'offres est déclaré infructueux le 07 mai 2020 par la CPM à la suite de quatre (04) réunions d'examen du rapport. Compte tenu de la situation du COVID, c'est seulement lors de la dernière réunion de la commission que le comité d'évaluation a été représenté par un de ses membres qui a répondu aux questions de cette dernière. Le rapport d'évaluation, le PV de carence et les PV d'examen sont transmis à l'AFD pour avis le 18 mai 2020.

La DRPR relative au recrutement de la mission de contrôle et de supervision des travaux (525ha) est transmise le 30 Avril 2020 aux soumissionnaires. L'ouverture des plis est faite le 15/05/2020 avec cinq (05) candidatures reçues. L'évaluation des offres prévue par la CPM à Dakar a été finalement programmée à Kolda du 1er au 03 juillet 2020.

### ➤ **Aménagement de Petits Périmètres Maraichers Féminins (PPMF)**

Le projet va réaliser l'aménagement d'une trentaine d'hectares de périmètres maraichers dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Ces aménagements seront répartis sur 13 sites déjà retenus lors de la troisième phase de la troisième mission d'identification.

Les travaux consistent à réaliser des forages équipés de pompes solaires et des aménagements pour des réseaux d'irrigation goutte à goutte

En 2020, La SODAGRI a procédé à l'élaboration du dossier technique faisant état du dimensionnement des réseaux d'irrigation et des systèmes de pompage. A défaut de réaliser des études géophysiques qui prendraient un temps relativement long, il a été convenu de travailler avec la DGPRES (à travers une mission conjointe) dans la collecte des données géophysiques des différentes zones à aménager. La DGPRES, à la suite d'une mission tenue sur les différents sites, a partagé avec la SODAGRI les données relatives aux profondeurs de foration.

Sur la base des conclusions de la mission de screening environnemental, le DAO a été élaboré et l'avis d'appel d'offres pour le recrutement des entreprises devant réaliser les travaux prévus a ensuite été publiée. L'évaluation des offres des soumissionnaires est en cours.

### **1.2- Entretien et maintenance d'infrastructures et équipements hydro-agricoles**

Cette activité concerne, pour l'année 2020, essentiellement le périmètre aménagé de l'Anambé dans le cadre de la contre saison.

Après la définition des mailles, des rencontres ont été effectuées les 17 décembre 2019 (Unions secteur 2, secteur 3 et 4, secteur G et équipe SODAGRI) et 09 janvier 2020 (Union secteur 5 et équipe SODAGRI) pour présenter aux présidents d'unions et aux autres producteurs individuels les mailles définies et les coûts hydrauliques correspondants

Dans chaque secteur concerné, des travaux de nettoyage des canaux primaires et secondaires ont été effectués en collaboration avec les unions hydrauliques. Le personnel affecté à ces tâches était sélectionné par chaque union et la SODAGRI s'est chargée de la rémunération.

Au niveau des stations de pompage, les travaux d'entretien et de réparation consistaient pour l'essentiel aux opérations ci-après.

- **Station de pompage du secteur 5 (SP5)**

- Entretien général du groupe électrogène J440 KVA ;
- Installation d'un Inverseur manuel de 200 A pour le démarrage de la petite pompe de 400 l/s afin de faciliter sa commutation soit du groupe J440 KVA ou du groupe Marco de 100 KVA ;
- Essais de consommation en carburant des groupes électrogènes pour la petite pompe de 400 l/s mesurés à 15.5 l/h et 8 l/h respectivement sur le groupe fourni par MARCO et le J440 ;
- Raccordement de la tuyauterie d'alimentation en carburant des groupes électrogènes de 440 et de 100 KVA ;
- Transfert de la pompe de 750 l/s de la SP5 vers la station du secteur 4 (SP4) ;
- Déplacement du groupe mobile V450 KVA vers la SP4.

- **Station de pompage du secteur 4 (SP4)**

- Entretien général du groupe mobile V450 ;
- Installation de la pompe 750 l/s au niveau de la station PN2 et mise en essai ;
- Entretien et installation de la pompe PN1 et mise en essai.

Pour assurer un bon déroulement de la campagne d'irrigation, la SODAGRI, a recruté des prestataires de services pour la surveillance des canaux d'irrigation (primaires, secondaires et tertiaires) aux secteurs 4 et 5 qui ont finalement décidé de prendre part à la campagne de contre saison et un pompiste qui assure le suivi permanent des pompages au niveau de la<sup>2</sup> SP5.

### **1.3- Appui aux collectivités territoriales et à la gestion foncière**

Pour l'année, il s'agissait pour la SODAGRI, d'appuyer i) l'élaboration de PAOS, ii) l'existence de PDC, iii) l'actualisation de la CDI, iv) l'élaboration d'un manuel de stratégie d'entretien et de maintenance des infrastructures et v) la mise à jour du SIG de la SODAGRI.

#### **1.3.1- Plans d'occupation et d'affections des sols (PAOS)**

L'accompagnement concerne en tout 30 communes à travers les PTS/Beydaree (20) et PARIIS (10).

**Elaboration/actualisation de 20 PAOS dans la ZIP du PTS/Beydaree** : le processus de recrutement de l'Opérateur « Appui aux Fonds d'Appui Intercommunal (FAI), à la décentralisation et au Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) » est presque bouclé. En effet, après analyse du rapport d'évaluation combiné, la Commission des Marchés avait proposé le 21 novembre 2019, l'attribution provisoire dudit marché au Cabinet CADDEL

CONSULTING classé premier à l'issue de l'évaluation combinée. Cependant, par lettre en date du 04 février 2020, CADDEL CONSULTING a notifié son désistement car n'étant plus en mesure de mobiliser le personnel clé proposé dans leur offre.

Faisant suite à cette situation et en application des dispositions du code des marchés publics et des Directives de l'AFD, la CPM a proposé le 27 février 2020 l'attribution provisoire du marché au GROUPEMENT GEOFIT/GROUPE OCC, classé 2<sup>ème</sup>.

Après réception de l'avis de non objection de la DCMP sur l'attribution en date du 18 mars 2020, le processus de négociation des modalités pratiques (personnel, calendrier d'exécution, etc.) et du montant du marché a été entamé avec le GROUPEMENT GEOFIT/GROUPE OCC depuis le 26 mars 2020.

Présentement, le procès-verbal a été validé par les deux parties, aussi bien dans sa partie financière que technique. Le projet de contrat et le PV de négociation ont été transmis à la Direction Générale pour solliciter l'avis de l'AFD.

Actuellement, le dossier révisé entre les deux parties, est transmis à la DCMP pour finalisation de la dernière étape de validation.

**Elaboration de 10 PAOS dans la ZIP du PARIIS :** A la suite de la première phase de la mission d'identification des sites, les termes de référence pour la réalisation de dix (10) plans d'occupation et d'affectation des sols dans les communes de Dioulacolon, Bagadadji, Saré Yoba Diéga, Badion (Région de Kolda), Koulibantan, Diannah Bah, Diannah Malary, Bona, Djibanar (Région de Sédhiou) et Boutoupa-Camaracounda (région de Ziguinchor) ont été élaborés puis validés par la Banque Mondiale suite à la revue préalable de l'UGP/PARIIS. En conséquence, un avis à manifestation d'intérêt (AMI) pour le recrutement du cabinet d'études devant réaliser les prestations a été publié et les candidats retenus sur la liste restreinte ont soumis à la fin du mois de novembre leurs propositions techniques et financières conformément aux dispositions de la demande de propositions (DP).

L'évaluation des propositions techniques a été achevée dans la dernière décade du mois de décembre 2020.

### **1.3.2- Plans de développement communal (PDC)**

Cette activité concerne exclusivement la zone d'intervention du PTS/Beydaree. Le processus de finalisation des plans de développement communal (PDC) de Kandia, Kandiyaye, Saré Coly Sallé, Ouassadou, Paroumba et Netteboulou est effectué avec leur restitution finale et le dépôt des rapports provisoires. Seulement, ces derniers ont été revus afin de mieux prendre en compte dans leur version finale les différentes remarques des CTR et de l'UGP.

Par la suite, tous les rapports sont finalisés et soumis aux Conseils municipaux pour validation et aux Sous-préfets pour approbation. A cet effet, une mission organisée dans cette zone a permis de remobiliser les acteurs pour une finalisation complète de ce processus en vue d'une meilleure préparation des prochaines étapes, en particulier la gestion du FAI avec l'appui des Services du Trésor. Aujourd'hui, le processus est complètement finalisé avec la validation et l'approbation de tous les documents.

Il faut également mettre dans ce registre, les huit (08) PDC des Communes d'intervention de la région de Kédougou qui sont totalement achevés avec l'intégration des dimensions transversales (genre, nutrition, changements climatique et migration).

En ce qui concerne les PAI, toutes les communes d'intervention des Départements de Kédougou et Salémata en disposent pour l'année 2020, avec l'appui technique de l'ARD. Dans le Département de Vélingara, les Communes de Kandiaye, Kandia, Wassadou, Saré Coly Sallé, Diaobé, Sinthiang Koundara et Kounkané en disposent avec l'appui technique de l'ARD et l'appui financier de KAWALOR et d'USAID GOLD.

Par conséquent, seules les Communes de Pakour et Paroumba ne disposent pas de PAI 2020 dans le Département de Vélingara, de même que les Communes de Netteboulou, Missirah et Dialacoto dans le Département de Tambacounda, soit au total cinq (5) communes. C'est dans ce cadre que des TDR ont été élaborés et soumis à l'appréciation de l'AFD pour ANO afin de compléter ces communes restantes, avec l'appui des ARD/CTR de Kolda et de Tambacounda.

A la suite de l'ANO obtenu de l'AFD, le processus d'élaboration des PAI restants est finalisé avec les 5 communes concernées avec leur validation et leur approbation par les Conseils municipaux et les Sous-préfets.

### **1.3.3- Charte domaine irrigué (CDI)**

La visite guidée de capitalisation de l'expérience de la SAED a prouvé que la CDI de l'Anambé doit faire l'objet d'une évaluation rigoureuse afin de cerner ses forces et surtout ses limites. C'est l'occasion par exemple, d'étudier la possibilité de l'extension de la CDI à toute la zone d'intervention de la SODAGRI.

C'est dans ce cadre que l'AFD a donné son ANO sur les TDR relatifs à l'organisation d'une étude diagnostique pour l'évaluation de la Charte du Domaine Irrigué de l'Anambé qui entre dans le plan d'actions du protocole SODAGRI – SAED.

L'objectif général de cette étude est d'évaluer le niveau d'appropriation et de mise en œuvre de la CDIA en vue de sa réactualisation et de sa vulgarisation.

De manière spécifique, le diagnostic vise à :

- Apprécier le degré d'appropriation et de vulgarisation de la CDIA par les acteurs territoriaux (Communes, Usagers, Services de l'Etat) ;
- Mesurer le niveau d'application des engagements pris par les différents acteurs ;
- Mesurer l'actualité des engagements pris par les différents acteurs ;
- Identifier les différents obstacles à la mise en application de ces clauses de gestion de l'eau et du foncier ;
- Évaluer la pertinence et la composition/configuration du comité de suivi-évaluation de la CDIA ;
- Apprécier la pertinence et les possibilités d'extension ou révision de la CDIA ;
- Et recueillir/formuler des recommandations en vue de mieux préparer sa réactualisation et vulgarisation de la CDIA.

La première partie de l'étude dirigée par un comité restreint de 14 personnes (SODAGRI, SAED, CT, Usagers), relative aux ateliers de diagnostic locaux a été réalisée sur la période du 07 au 10 novembre 2020. La dernière partie consacrée à la restitution et à la validation du rapport d'évaluation a été tenue le 21 décembre 2021 sous la présidence du Préfet de Vélingara et la participation active de toutes les parties prenantes. Cette rencontre a été une occasion non seulement pour valider les résultats du diagnostic et du rapport d'évaluation, mais également pour éclaircir plusieurs zones d'ombre entre les différents acteurs : appropriation et vulgarisation de la charte, niveau d'application et d'actualité des engagements des acteurs, mission et composition du comité de suivi, principaux obstacles rencontrés, possibilités d'extension ou révision de la CDI-A. Cette rencontre s'est achevée par la proposition d'un certain nombre de recommandations allant surtout dans le sens d'une élaboration inclusive de la prochaine CDI-A où tous les acteurs vont se retrouver.

#### **1.3.4- Stratégie d'entretien et de maintenance des infrastructures**

Pour l'élaboration d'une politique et stratégie d'entretien et de maintenance des infrastructures hydroagricoles du bassin de l'Anambé, il a été mis en place un comité technique composé de dix (10) personnes et dirigé par une personne ressource devant faciliter la coordination, Ingénieur en Génie Rural, Spécialiste en Hydraulique agricole. A la suite de l'ANO de l'AFD relatif aux TDR, une première rencontre a été tenue en conférence call, au cours de laquelle le Facilitateur a présenté la démarche et la structuration du document validées par le comité après de larges discussions.

Par la suite, le comité a organisé durant 3 jours, du 15 au 17 juin à Kounkané, une séance de travail ayant abouti à l'élaboration du « ***Diagnostic et propositions de tarification des charges de gestion et maintenance*** » structuré comme suit :

- Rappel du contexte et des objectifs de l'étude
- Approche méthodologique
- Analyse diagnostique de la gestion et de la maintenance des systèmes de production basés sur maîtrise de l'eau dans le bassin de l'Anambé.

Cette analyse a proposé 3 scénarii pour la détermination des charges hydrauliques pour le fonctionnement et la maintenance des aménagements, équipements et infrastructures : emblavements maximal, minimal et intermédiaire. Ce premier draft est actuellement soumis à l'AFD pour information.

Dans la continuité du processus, des ateliers ont été tenus à Vélingara du 06 au 12 septembre 2020. Ils ont été une occasion d'intégrer les observations et recommandations formulées sur le rapport provisoire, de discuter avec la FEPROBA sur le concept de maintenance (répartition des responsabilités) et sur le calcul des redevances afin de prendre en compte ses orientations, propositions et préoccupations. Ces ateliers qui ont enregistré la participation de tous les acteurs dont les communes, ont connu des moments d'échanges très fructueux sur la stratégie. Le rapport produit a été retransmis à l'AFD pour ANO avant l'organisation de la phase ultime de partage et de validation avec tous les acteurs techniques et institutionnels.

### 1.3.5- Gestion et mise à jour du Système d'information géographique (SIG)

L'objectif est d'avoir une meilleure maîtrise de l'espace, faciliter la prise de décision et optimiser l'appui conseil dans le bassin de l'Anambé.

L'approche méthodologique utilisée se résume à : une phase de prospection dans les différents secteurs, à l'acquisition de l'imagerie satellitaire, le traitement et la cartographie des informations.

- **Prospection ou étude de terrain :** la prospection est un travail de terrain qui consiste à la reconnaissance de la zone d'étude par l'agent. Une telle pratique permet à l'opérateur de dresser une cartographie mentale voire manuelle de l'ensemble des éléments présents dans son terrain. Cette phase a été réalisée avec l'appui des conseillers agricoles. Les figures 1 et 2 illustrent ce travail.

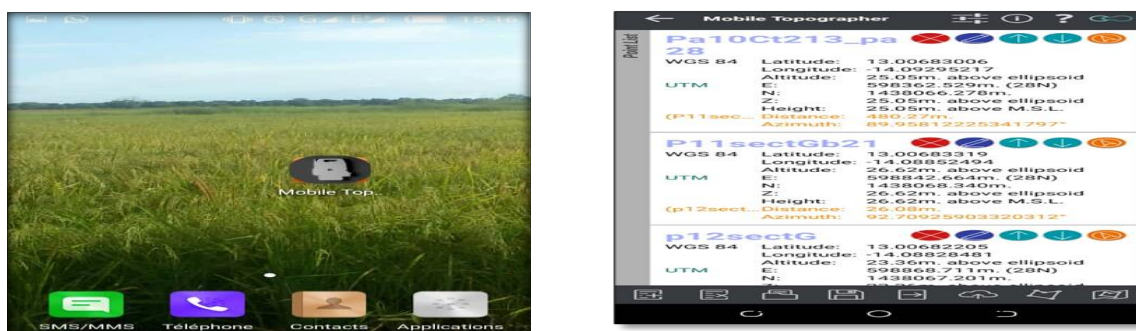


Figure 1: Logiciel mobile top et relevée GPS

- **L'acquisition de l'imagerie satellitaire :** les inputs sont des données open de Bing satellite accessibles en ligne à partir de logiciels de Système d'Information Géographique (SIG) notamment Q-Gis et Arc-GIS. Une carte topographique couvrant la zone a permis d'extraire l'air du bassin. Les figures 3 et 4 montrent l'image satellite et ses caractéristiques.

3



4

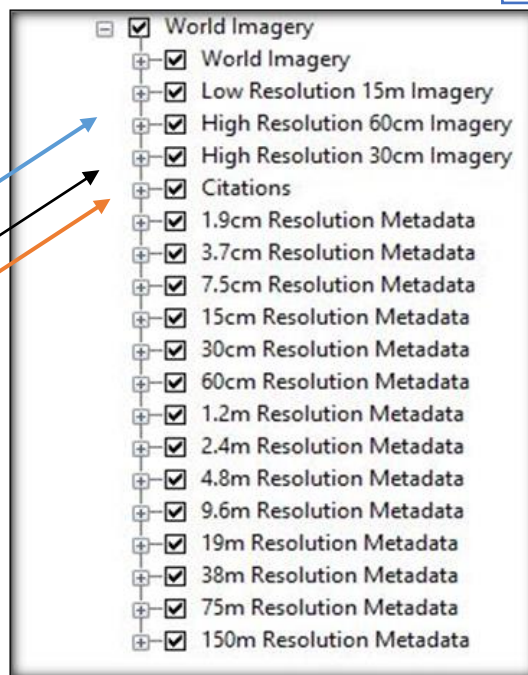


Figure 2: Image satellitaire

Après l'acquisition de l'image, l'accent est mis sur la délimitation des secteurs et des blocs sans oublier la géolocalisation des infrastructures (ouvrages hydrauliques, pistes, magasins de stockages), etc.

- **Cartographie des infrastructures et installation de SODAGRI** : la numérisation des installations et infrastructure nous conduit à mettre en évidence

**i) Les pistes**

L'ensemble des pistes du bassin ont été numérisées et mis dans une base de données géo-spatiale. Elles sont classées en : a) pistes principales : 36.822 km, b) pistes secondaire : 60.720km et c)pistes tertiaires : 327.550 km.

La numérisation des pistes nous donne une idée sur leur état et leurs natures. Globalement dégradée, elles se caractérisent par une dégradation de plus en plus avancée rendant difficile l'accès au périmètre aménagé.

Leurs niveau de dégradation est aussi relatif au types de piste et leur localisation spatiale. Les pistes principales et secondaires qui sont plus pratiqués souffre d'une dégradation accrue et cela est plus manifeste au secteur G qui d'ailleurs en réhabilitation et au secteur 4. Aujourd'hui il est important de réhabiliter l'ensemble des pistes dans le Bassin. Une étude entre les agents SIG, les conseils agricoles et les relais est en cour pour déterminer la totalité des pistes dégradés.

**ii) Les magasins de stockages**

Les magasins de stockages constituent un élément très important dans le bassin. Ils permettent de quantifier les stocks de semences, d'intrants et autres produits. Leur numérisation nous permet de gérer de façon réelle dans une base de données les différents mouvements qui s'y déroulent.

Au nombre de sept(7), avec une capacité de stockage importante (+500 tonnes/M), ils sont pour la plus part localisés auprès des secteurs (5,4etG).

**iii) Les barrages et stations de pompages**

Le bassin de l'Anambe dispose de deux barrages (Niandouba et Confluent) avec un potentiel de retenu d'environ 150 millions de m<sup>3</sup> d'eau et de périmètres irrigués autour de 5000 ha répartis en six (06) secteurs. Les périmètres irrigués sont alimentés en eau par l'intermédiaire de cinq (05) stations de pompage (SP). Les stations sont à leur tour alimentées en eau grâce à des chenaux

d'amenée prenant leur source au niveau de la rivière de l'Anambe, tout proche du lac de Waima. Avec débit minimal de 444vs (sp3), ils assurent un système d'irrigation hors saison.

#### *iv) Le système d'irrigation*

Il est porté par le réseau hydrographique développer ci haut. C'est un système fermé qui alimente les parcelles en eau lors des campagnes de contre saison. Il part du chenal d'amené vers la station de pompage. L'eau pompée de la station, passe par un tunnel ou tuyau souterraine vers un bassin de répartition. Du bassin de répartition, l'eau passe par des vannes qui sont manuellement gérés vers le canal secondaire (CS). Celui-ci à son tour alimente le canal tertiaire (CT). C'est à partir du CT que les parcelles sont irriguées.

Une fois que la parcelle est gorgée, on a tendance à drainer vers un canal appelé drain tertiaire (DT).le DT à son tour draine dans le drain secondaire (DS) qui jette l'eau dans le lac.

Cependant, la numérisation nous a permis de voir que ce système rencontre d'énormes problèmes dus au mauvais état des canaux (ensablement...). Ce qui explique en partie les mailles hydrauliques peu importants terme de superficie et de nombre de parcelles à exploiter

#### *v) Cartographie des parcelles*

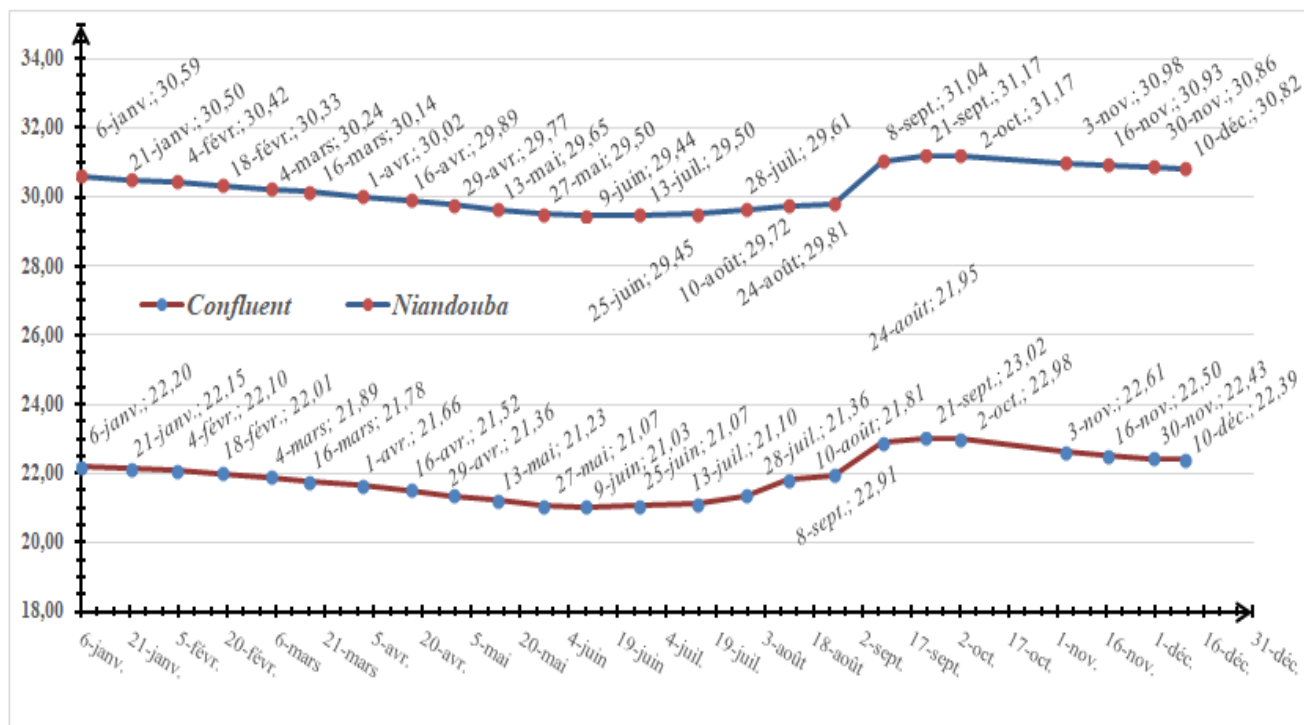
Par souci de qualité et de précision, la numérisation des parcelles s'est faite en plusieurs étapes.

Le **Contour des blocs** de chaque secteur a été dessiné avec une image satellite de basse résolution par les logiciels ARC-GIS et Q-GIS. Cet étape nous a permis de de connaître le nombre de blocs par secteur et du périmètre(18).

Après la délimitation des contours des blocs, nous avons délimité par des segments (lignes) chaque parcelle de chaque bloc. Puis nous avons transformé les lignes en polygones. Cette **numérisation linéaire puis polygonale** nous permet d'avoir plus de précision et de réduire la marge d'erreur sur la superficie des parcelles.

Après la numérisation complétée des parcelles, des blocs et des secteurs, nous avons procédé à la création et la gestion de la base de données géo-spatiale. Celle-ci consiste à attribuer des codes aux parcelles, aux canaux tertiaires(CT) et drains tertiaires(DT)

La **codification** numérique est une procédure qui consiste à attribuer des numéros aux parcelles. Cet étape répond à un principe simple : selon l'entrée et le canal tertiaire(CT), à droite du CT nous la



bande impaire (1, 3, 5,7ect) et à gauche du CT nous avons la bande paire (2.4.6.8ect). Ce principe est applicable dans tous les secteurs sauf le secteur II qui a une codification alfa numérique et le bloc ferme du secteur IV est en cours de validation.

La dernière étape de la cartographie des parcelles est la gestion de la base de données. Elle est appelée cartographie dynamique ou cartographie thématique.

La cartographie dynamique est la représentation des informations susceptible d'évoluer dans le temps et dans l'espace : la carte variétale, la zone potentiellement inondable, la maille hydraulique

## 1.4- Gestion de l'eau et suivi environnementale

### 1.4.1- Gestion de l'eau

#### 1.4.1.1- Suivi hydrologique

##### • Le suivi hydrologique au niveau des barrages du Confluent et de Niandouba

Les activités consistaient à mieux suivre les fluctuations du plan d'eau dans chaque retenue à travers des relevés de côtes mais aussi de contrôler les variations du niveau piézométrique dans la digue.

Egalement pour les besoins de la contre saison 2020, des lâchers ont été opérés à partir de la vanne de l'ouvrage central (ouvrage de restitution) du barrage de Niandouba pour relever la cote du plan d'eau dans le réservoir du Confluent et par conséquent, le niveau d'eau dans le lac Waima qui communique directement avec les chenaux d'amenée des stations de pompage.

Pour chacune des retenues des barrages, il est ci-dessous établi un graphique représentant les fluctuations des côtes du plan d'eau durant l'année 2020.

Figure 3: Evolution des côtes du plan d'eau

Dans les retenues des barrages, il est observé aussi bien au Confluent qu'à Niandouba une tendance à la baisse du début de l'année jusqu'à la fin de la première décade du mois de juin 2020; cette situation s'explique, en plus des pertes par évaporation et infiltration, par les pompages effectués au niveau du réservoir du Confluent et par les lâchers opérés au barrage de Niandouba pour les besoins de la contre saison 2020.

De la seconde décade du mois de juin jusqu'en mi-octobre, les côtes du plan d'eau ont connu une hausse considérable due aux importants apports pluviométriques (*en atteste les déversements observés à Niandouba et au Confluent respectivement les 01 et 06 septembre 2020*) avant de présenter par la suite une tendance baissière due sans nul doute à la rareté des activités pluvieuses.

- **Suivi hydrologique de la station de Kounkané**

Le suivi hydrologique de la station de Kounkané est effectué régulièrement par la brigade de suivi hydrologique de Kolda(DGPRES). C'est une station de référence installée sur la rivière Anambé, affluent de la Kayanga.

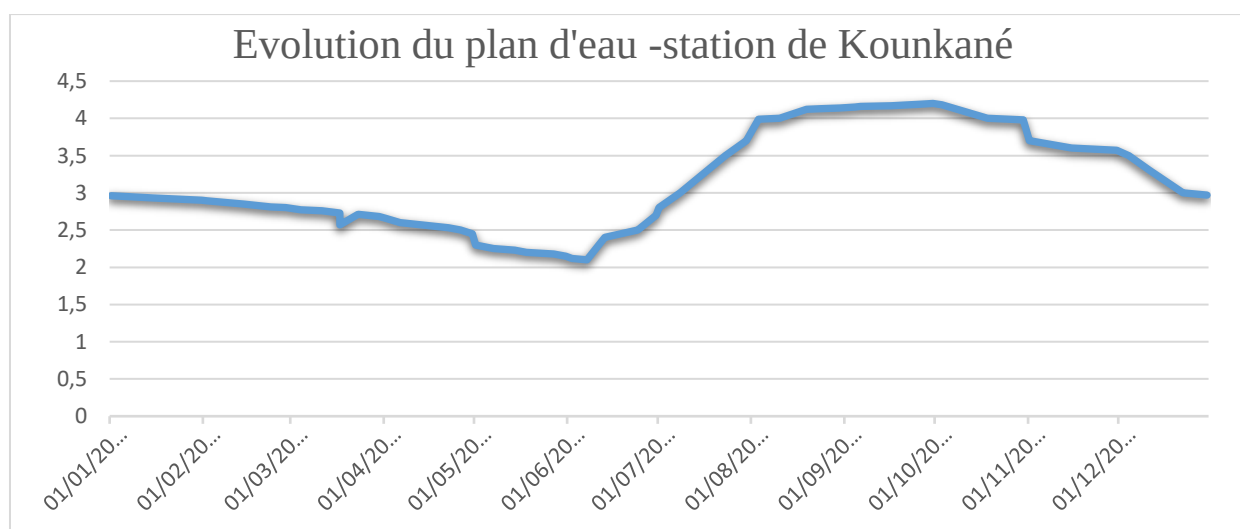


Figure 4: Evolution du plan d'eau à la station de Kounkané (DGPRES)

Au niveau de la station de Kounkané (réserve du lac Waïma), il est observé une tendance à la baisse du niveau du plan d'eau du début de l'année jusqu'à la fin de la première décade du mois

de juin 2020. Cette évolution résulte des pertes par évaporation et infiltration mais aussi des prélèvements pour les besoins de la contre saison 2020.

De la seconde décennie du mois de juin jusqu'en mi-octobre, le plan d'eau a connu une hausse considérable due aux apports pluviométriques avant de présenter par la suite une tendance baissière coïncident avec la fin de la saison pluvieuses. L'évolution du plan d'eau au niveau de cette station est en corrélation avec ceux des barrages du Niandouba et du Confluent.

Le suivi de la **qualité de l'eau** au niveau de cette station est important dans la mesure où cette eau est directement utilisée pour l'irrigation des parcelles du périmètre aménagé du bassin de l'Anambé.

Tableau 1: paramètres de mesure de la qualité de l'eau

| Date       | Hauteur d'eau | Température | pH  | Conductivité |
|------------|---------------|-------------|-----|--------------|
| 22/12/2020 | 3m            | 29 ,5°C     | 6.9 | 158uS/cm     |

Le pH dépend de l'origine des eaux ou de la nature du substratum géologique.

La valeur du pH de l'Anambé indique une eau légèrement acide voire neutre.

La température de l'eau joue un rôle dans la solubilité des sels et des gaz ainsi que sur la valeur du pH. La température de la rivière Anambé est fortement influencée par celle de l'air ambiant traduisant ainsi un écoulement superficiel du cours d'eau.

La conductivité électrique est l'expression de la charge dissoute et rend compte de la minéralisation des eaux par la quantité d'ions en solution. La valeur de la conductivité enregistrée à la date du 22/12/2020 au niveau du pont de Kounkané est de (158uS/cm).

La valeur de la conductivité électrique (158uS/cm) est largement inférieure à la norme de potabilité de l'OMS qui est de 1000uS/cm donc l'eau de la rivière Anambé est peu minéralisée.

Ces valeurs sur la qualité de l'eau de l'Anambé à la station de Kounkané indiquent celle des eaux aptes à l'irrigation néanmoins il serait nécessaire de procéder à l'analyse complète cette eau pour déterminer les ions dissous et dresser ainsi le tableau de classification des eaux pour l'irrigation à partir du logiciel diagramme.

#### 1.4.1.2- Bilan des irrigations

La campagne de contre saison a finalement été menée aux secteurs 4 et 5 sur des superficies respectives de 276,75 (205 parcelles) et de 288.9 hectares (214).

- **Déroulement des irrigations**

Les irrigations au niveau des deux secateurs ont connu des déroulements diversement appréciables.

- Au secteur 5 : La mise en eau des parcelles a démarré le 16 février 2020 et a concerné 205 parcelles au départ réparties entre les blocs 5211, 5212 et 5213. Les irrigations ont été menées suivant cinq (5) tours d'eau à partir de la station de pompage SP5 à des débits variant entre 400l/s et 1200l/s. Elles ont pris fin le 26 mai 2020.

Comparée à 2019, l'irrigation du premier tour de la contre saison 2020 a été menée dans un délai plus court (environ 14 jours) malgré les difficultés rencontrées ayant surtout trait au mauvais nettoyage des canaux tertiaires dévolu aux producteurs mais aussi le manque d'organisation des producteurs

Les tours d'eau suivants ont été menés à des durées moins longues mais non sans difficultés. En effet, des arrêts momentanés ont été relevés au niveau de la station de pompage et une baisse sensible (en fin de campagne d'irrigation) du niveau d'eau dans le chenal d'amenée a été constatée (entre le quatrième et le cinquième tour d'eau); ce qui explique les lenteurs et les interruptions constatées durant le dernier tour d'eau.

- Au secteur 4 : Les irrigations ont démarré le 25 février 2020 et ont pris fin à la date du 22 mai 2020. Pour la présente campagne d'irrigation, l'irrigation concernait au départ 214 parcelles réparties entre les blocs 411 et 422 du secteur 4.

Les irrigations dans ce secteur ont été menées avec quelques difficultés notées. En effet, quelques débordements (fuites dans le canal CS422, et déversement) ont été notés au démarrage des irrigations mais ces derniers ont été rapidement maîtrisés grâce à l'intervention des surveillants recrutés pour mener à bien les éventuelles réparations du réseau d'irrigation. Il s'y ajoute également les retards relevés parfois dans la fourniture du carburant qui ont, en conséquence, rallongé les intervalles entre les tours d'eau.

Il faut noter aussi que des lâchers ont été effectués à partir de la vanne de l'ouvrage central du barrage de Niandouba pour tenter de relever, par remplissage de la retenue du Confluent, le niveau de l'eau dans les chenaux d'amenée menant aux stations de pompage SPA et SP5. Cependant, pour des raisons diverses (la fourniture de carburant et les apports complémentaires au secteur 4 pendant

le mois de juin, baisse du niveau d'eau le chenal d'amenée au secteur 5), les irrigations en fin de campagne ont été menées difficilement dans les deux secteurs.

- **Consommation en eau**

Le suivi assuré lors de la campagne de contre saison 2020 a permis de recueillir les informations sur les tableaux suivants relatives aux durées des tours d'eau et des volumes d'eaux pompées au niveau des stations de pompage.

- Au secteur 5

Le tableau suivant expose les données relatives au suivi des irrigations au secteur 5.

Tableau 2: Suivi des irrigations au secteur 5

| Tour d'eau   | Fonctionnement<br>GE (jours) | Volume d'eau<br>pompé (m <sup>3</sup> ) | Période               |
|--------------|------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
| 1            | 14,06                        | 1 212 840                               | 16 fev-1 mars 2020    |
| 2            | 13,76                        | 974 102,4                               | 09-24 mars 2020       |
| 3            | 12,15                        | 903 499,2                               | 31 mars-18 avril 2020 |
| 4            | 12,92                        | 1 110 789,6                             | 20 avril-03 mai 2020  |
| 5            | 13.675                       | 1 240 711,2                             | 09-26mai 2020         |
| <b>Total</b> | 66.565                       | 5 441 942,4                             |                       |

Au total **5 441 942.2** m<sup>3</sup> d'eau ont été pompées pendant la campagne d'irrigation au secteur 5. Considérant le nombre de parcelles labourées, l'irrigation nécessitait la mobilisation d'un volume d'eau d'environ **4 234 275** m<sup>3</sup> soit un excédent de 1 207 667 m3 équivalant à un peu moins de la quantité d'eau pompée au cinquième tour d'eau. Cela met en exergue les énormes pertes d'eau constatées au niveau des drains.

- Au secteur 4

Le tableau suivant présente les données recueillies durant le suivi des irrigations.

Tableau 3: Suivi des irrigations au secteur 4

| Tour d'eau   | Fonctionnement GE (jours) | Volume d'eau pompé (m <sup>3</sup> ) | Période                 |
|--------------|---------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| 1            | 17.99                     | 1 159 380                            | 25 février-14 mars 2020 |
| 2            | 9.5                       | 618 525                              | 30 mars-10 avril 2020   |
| 3            | 10,34                     | 668 025                              | 20 avril-03 mai 2020    |
| 4            | 6.42                      | 415 827                              | 13-22 mai 2020          |
| <b>Total</b> | 44,25                     | 2 861 757                            |                         |

Au total **2 861 757m<sup>3</sup>** d'eau ont été pompées pendant la campagne d'irrigation au secteur 4. Au vu du nombre de parcelles labourées au départ (215), l'irrigation nécessitait la mobilisation d'un volume total d'eau d'environ **4 420 170 m<sup>3</sup>**.

#### 1.4.2- Gestion environnementale

Il s'agit essentiellement du suivi environnemental des projets exécutés par la SODAGRI.

##### 1.4.2.1- Suivi environnemental réhabilitation secteur G (PTS/Beydaree )

- La réalisation des études

Le Cabinet MAXEN Sarl a été recruté pour la réalisation de l'EIES. Ainsi, à la suite la délivrance de l'ordre de service, les travaux de terrain et la consultation du public ont été réalisés. Le rapport provisoire de l'EIES des travaux de réhabilitation du secteur G a été réalisé et déposé à la DEEC pour validation.



Figure 5: Rencontre des acteurs (DREEC Kolda et populations de Temento)

Sur convocation du gouverneur de la région de Kolda, le comité technique de validation des évaluations environnementales s'est réuni le mercredi 15 juillet 2020 à la salle de réunion de la région médicale de Kolda pour procéder à la validation du rapport de l'EIES des travaux de réhabilitation du secteur G et de construction de la digue de protection des secteur G et 4. La réunion était présidée par l'adjoint du gouverneur chargé de l'administration. Après les échanges et

discussions, le comité a procédé à la validation de rapport d'EIES des travaux de réhabilitation du secteur G et de construction des digues des protection du secteur G et du secteur 4 sous réserve de l'intégration des recommandations.



Figure 6: Réunion comité de validation

Après la validation du comité technique, le rapport doit être présenté aux populations de la zone d'intervention des travaux lors d'une audience publique. En raison des restrictions liées à la pandémie de la covid 19, le ministre de l'environnement et du développement a par circulaire N° 01310 MEDD/DEEC/sp du 20 mars 2020 portant réorganisation de la procédure de l'évaluation environnementale dans le contexte de la lutte contre le covid 19, suspendu jusqu'à nouvel ordre les séances d'audience publique.

Le chef de mission du cabinet en charge de la réalisation de l'étude d'impact a fournir une lettre d'engagement de tenir la séance d'audience publique une fois que les restrictions de la circulaire sont levées et que les autorités en charge de l'environnement demandent de compléter le processus.

Le rapport d'évaluation des offres techniques et financières pour le recrutement du cabinet en charge de la réalisation des directives environnementales sociales et sécuritaires des travaux de réhabilitation des pistes et d'aménagement des bas-fonds a obtenu l'ANO de l'AFD. Une réunion de négociation a été organisée avec le cabinet **GENHY Conseils**, attributaire du marché. Les deux parties ont passé en revue la proposition technique de l'attributaire du marché en rapport avec les termes de référence du dossier d'appel d'offres, sa démarche méthodologique, le personnel clé proposé, le planning prévisionnel d'exécution, son offre financière, ainsi que les modalités de la bonne exécution de ces prestations en termes de moyens matériels et financiers.

#### • Renforcement de capacité

Des ateliers ont été organisés dans les régions de Kolda et de Kédougou. Ces ateliers avaient comme objectif d'échanger avec les différents acteurs, sur les procédures d'intégration de la dimension environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de développement.

Les objectifs spécifiques suivants étaient visés :

- Renforcer la compréhension des participants surtout des collectivités territoriales sur la notion et l'étendue de l'environnement et du développement durable, l'importance de leur prise en compte dans chacune de nos actions ;
- Rapprocher les manières de penser des collectivités territoriales et des environnementalistes afin d'amener les premiers à reconnaître la nécessité des études d'impacts sur l'environnement lors de la conception et la mise en œuvre des projets de développement ;

- Maitriser les principales étapes de la procédure environnementale afin de pouvoir l'appliquer aux actions d'aménagement et de construction des ouvrages ;
- Savoir exécuter et suivre le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) et le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) issus des études environnementales.

Sous la présidence de Monsieur Ousmane KANE, Gouverneur de la région de Kolda, l'atelier de Kolda, a enregistré la présence des Présidents de Conseil départemental et des Maires des Communes de Vélingara et Tambacounda cibles du Projet, du Représentant de la SODAGRI/Point focal du PTS, du Représentant de BAMTAARE et les Chefs de services techniques de Kolda et Tambacounda concernés par la thématique notamment les DREEC, IREF et le Parc National du Niokolo Koba entre autres (annexe 3 : compte rendu de l'atelier de partage sur les procédures d'intégration de la dimension environnementale et sociale dans les projets et programmes).

A Kédougou, la rencontre a été présidée par l'Adjoint au Gouverneur chargé du Développement avec la participation des Présidents de Conseil départemental et des Maires des Communes de Kédougou et Salémata cibles du Projet, du Représentant de la SODAGRI/Point focal du PTS, du Chef d'antenne de la SODAGRI et les Chefs de services techniques de Kédougou directement concernés par la thématique dont le Chef de la DREEC et l'IREF.



Figure 7: Ateliers de Kolda et de Kédougou

Les présentations ont porté sur :

- ❖ Rappel des objectifs, composantes, cibles et résultats du Projet Tiers Sud
- ❖ Rappel du Plan d'action de sauvegarde environnementale et sociale
- ❖ Termes de référence de l'atelier
- ❖ Environnement et Développement Durable avec entre autres :
  - Définition du développement durable
  - Objectifs du développement durable
  - Code forestier : développement durable
  - Code forestier et procédure d'occupation du domaine forestier
- ❖ Les procédures d'évaluation environnementale et sociale au Sénégal
- ❖ Le Tri préliminaire ou screening des microprojets du Projet Tiers Sud
- ❖ La surveillance et le suivi environnemental des PGES

Des ANO concernant la mise en œuvre de certaines activités ont été également obtenus : il s'agit de l'ANO portant la réalisation d'ouvrages mécaniques anti-érosifs et de l'ANO sur les activités de prévention et de lutte contre les feux de brousse.

- **Le suivi environnemental**

Pour les activités de débroussaillage, l'entreprise a signé avec le secteur des eaux et forêts de Vélingara un protocole d'accord et les agents du secteur de Vélingara ont ainsi procédé à l'inventaire de la végétation. La taxe à l'abattage a été payée et un plan de compensation sera élaboré par l'entreprise.

Le dossier de déclaration de la base chantier a été déposé à la division de l'environnement et des établissements classés de Kolda et une visite d'inspection a été organisée par le chef de division. À l'issue de la visite les recommandations suivantes ont été formulées

Procéder à une délimitation précise de l'assiette foncière ;

Actualiser les plans d'installation et de masse afin qu'ils soient conformes à la situation réelle sur le terrain ;

- Mettre le groupe électrogène sous abri ;
- Mettre des auvents aux niveaux des ilots de distribution ;
- Réaliser des moyens de secours adéquates et former le personnel à son utilisation ;
- Réaliser et mettre à jour un registre de sécurité ;
- Doter le personnel d'EPI et exiger le port effectif ;
- Procéder à la remise en état du site après démantèlement des installations.

La réunion de démarrage a permis d'aborder entre autres les points suivants :

Le PGES travaux fourni par l'entreprise doit être actualisé après la validation de l'EIES ;

Un rapport de suivi mensuel doit être déposé à l'UGP au plus tard cinq (05) jours avant le 30 de chaque mois.

Ce rapport doit :

i) décrire l'état des différentes activités réalisées au cours du mois avec en annexe les justificatifs, les contraintes rencontrées, les non conformités, les incidents, les recommandations et le planning des activités environnementales du prochain mois ;

ii) la Finalisation l'installation de la base chantier en respectant la réglementation (les aires de lavage, de stockage des hydrocarbures et de gestion des déchets doivent être aménagées très rapidement pour éviter toute forme de pollution. Un dispositif de prévention à la COVID-19 doit être mis en place. Au niveau du chantier, des EPI adaptés doivent être mis à la disposition du personnel et des visiteurs, l'entreprise doit également veiller à l'utilisation des EPI.

Par rapport aux zones d'emprunt : l'entreprise doit soumettre une liste des emprunts choisis pour accord, elle doit également dans le cas où les terrains appartiennent à des privés fournir un accord écrit et signé entre elle et les propriétaires des terrains. Elle doit avant exploitation fournir un plan de protection de l'environnement incluant la stratégie de remise en état.

Dans le cadre du suivi environnement et social des travaux de réhabilitation du secteur G et de construction des digues de protection du secteur G et 4 et conformément aux recommandations du DAO, l'entreprise doit soumettre mensuellement un rapport d'activités ESSS résumant toutes les actions ESSS mises en œuvre pour la conduite des travaux durant la période précédente. Les rapports d'activité ESSS du mois de juin et juillet 2020 ont été soumis par l'entreprise et une mission de suivi

a permis de suivre l'effectivité et l'efficacité des actions inscrites dans le rapport et de donner des recommandations et suggestions notamment :

La finalisation de l'installation de la base chantier en respectant la réglementation (les aires de lavage, de stockage des hydrocarbures et de gestion des déchets doivent être aménagées très rapidement pour éviter toute forme de pollution.

La mise en place d'un dispositif de prévention à la covid 19.

La fourniture d'EPI adaptés au personnel et aux visiteurs, l'entreprise doit également veiller à l'utilisation des EPI.

L'entreprise doit soumettre une liste des emprunts choisis pour accord, elle doit également dans le cas où les terrains appartiennent à des privés fournir un accord écrit et signé entre elle et les propriétaires des terrains. Elle doit avant exploitation fournir un plan de protection de l'environnement incluant la stratégie de remise en état.



Figure 8: Mission suivie

- **Mesure d'atténuation**

### 1. Transmission du PGES travaux à la mission de contrôle

Conformément à l'Annexe 1 des CCAP : Règles en matière de Fraude et Corruption Responsabilité Sociale et Environnementale portant la Déclaration d'Intégrité signé, l'entrepreneur s'engage à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fourni par le Maître de l'Ouvrage.

Le rapport provisoire l'EIES des travaux de réhabilitation du secteur G, construction des digues de protection des secteurs G et 4 du périmètre du bassin de l'anambé a été validé par le comité de validation des évaluations environnementales.

Afin de permettre à l'entrepreneur d'actualiser le PGES provisoire qu'il avait préparé et soumis, le PGES travaux issus de l'EIES a été transmis au chef de la mission. La période coïncident avec l'arrêt des travaux le chef de mission a informé que conformément à l'engagement qui le lie avec CIRA SAS, pendant la suspension des prestations qu'il est déchargé de toutes responsabilités et de prises de décisions administratives engageant le mandat du Bureau. En conséquence, durant cette période,

les correspondants doivent être adressés à CIRA SAS comme destinataire dans la transmission officielle des documents. La lettre sera actualisée et transmise à la direction de CIRA SAS après reprise des activités.

#### ***1.4.2.2- Screening environnemental des sous-projets du PARIIS***

La mise en œuvre des micro-projets du PARIIS est assujettie à un respect des normes environnementales et sociales notamment celui relatif à une libération totale des emprises des travaux. Dans le cadre des accords avec le partenaire technique et financier, un CGES et un Cadre Politique de Réinstallation involontaire des Populations (CPRP) ont été établis dans le sens de prendre en charge de manière judicieuse tous les impacts négatifs inhérents à l'exécution du projet.

L'activité s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation des cadres stratégiques encadrant les normes environnementales et sociales (CGES, CPRP) et demeure l'occasion d'effectuer le screening social type autour de l'infrastructure retenue afin de déterminer les mesures idoines

### Les résultats sont résumés dans le tableau suivant :

| Départ    | Arrond    | Commune  | Site               | État du site                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------|-----------|----------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Boukiling | Boukiling | Bona     | Djiragone Kariatte | <p>Ce sous-projet consiste à réhabiliter le Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) de Djiragone Kariatte d'une superficie de 1 ha extensible à deux (02) ha. Le site est relativement plat avec une faible pente homogène qui mène à une vallée. Le site est plus ou moins dégagé avec quelques pieds d'arbres. Les arbres sont suffisamment espacés pour éviter leurs abattages. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Consulter, recenser les biens et occupants de la zone d'extension et évaluer les pertes à subir.</li> </ul> |
| Boukiling | Boukiling | Bona     | Bona               | <p>Ce sous-projet consiste à la construction d'un magasin de stockage d'une capacité de 120 T avec une largeur de 10 m et une longueur de 15 m. Le site vierge et est envahie par des espèces végétales essentiellement des combrétacées. Le site se trouve près de la mairie, en face de la future sous-préfecture de Bona et on n'y note aucune contrainte. La mairie a fait une délibération de 2500 m<sup>2</sup>. On note la présence de combrétacées et sur le plan social, aucun travail n'est nécessaire. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Mise en œuvre des mesures d'hygiène, de santé et sécurité.</li> </ul>       |
| Boukiling | Diaroumé  | Diaroumé | Niandanck          | <p>Ce sous-projet consiste à réhabiliter le Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) de Niandanck d'une superficie de 01 ha extensible à deux (02) ha. Le site est relativement plat avec une faible pente. Le site est plus ou moins dégagé avec des pieds d'arbres constitués principalement de Baobab. Les pieds sont suffisamment espacés pour éviter leurs abattages. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Consulter, recenser les biens et occupants de la zone d'extension et évaluer les pertes à subir.</li> </ul>          |
| Goudomp   | Goudomp   | Djibana  | Baconding          | <p>C'est une réhabilitation du Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) de Baconding d'une superficie déjà délibérée de 03 ha. Le site est relativement plat avec la présence de quelques pieds d'arbres qui peuvent être</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|            |               |                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|---------------|----------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            |               |                      |           | <p>conservé lors des travaux d'aménagement. Aucun travail social préalable n'est nécessaire et comme mesures d'atténuation, nous pouvons retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Goudomp    | Goudomp       | Yarang               | Sathioume | <p>Ce sous-projet consiste à la construction d'un Magasin de stockage d'une capacité de 120 T avec une largeur de 10 m et une longueur de 15 m. Le premier site visité n'a pas été retenu car il y avait des plantations très denses d'anacarde, pour éviter les compenses, un autre site proposé a été retenu. Le site est vierge et se trouve au bord d'une piste et derrière un ancien périmètre maraîcher du village. La délibération sera effective sous peu. Sur le plan social, aucun travail n'est nécessaire. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Mise en œuvre des mesures d'hygiène, de santé et sécurité.</li> </ul> |
| Sédhiou    | Diender       | Diannabah            | Karcia    | <p>C'est un magasin de stockage d'une capacité de 120 T avec une largeur de 10 m et une longueur de 15 m qui doit être construit. Le site a été ciblé récemment par la mairie et les représentants de la fédération Pakao Est. Le site se trouve à Karcia et le processus de délibération est en cours. Ce site n'a pas été visité car le choix n'était pas fait lors de notre passage. La DREEC de Sédhiou, la DRDR et la SODAGRI feront une descente sur le terrain pour évaluer le site dans les meilleurs délais.</p>                                                                                                                                                                                                 |
| ziguinchor | Niaguis       | Boutoupa-Camaraounda | Boutoupa  | <p>Ce sous-projet consiste à réhabiliter le Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) de Boutoupa d'une superficie de 01 ha extensible à deux (02) ha. Le site est relativement plat avec une faible pente homogène et est on y note la présence de quelques arbres forestiers qui pourront être préservé lors des travaux. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Consulter, recenser les biens et occupants de la zone d'extension et évaluer les pertes à subir.</li> </ul>                                                         |
| Oussouye   | Loudia Ooulof | Oukout               | Djivente  | <p>C'est un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) d'une superficie de 02 ha déjà délibéré qui doit être réhabilité. Le groupement des femmes avait bénéficié d'un appui du P2RS pour réhabiliter tout le périmètre. Mais tirant vers sa fin, le P2RS n'a pu faire qu'une partie de la clôture, ce qui justifie l'abandon de toute activité agricole dans le site à cause de la divagation des animaux malgré les infrastructures disponibles. Les mesures d'atténuation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive).</li> </ul>                                                |

|       |                 |                 |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------|-----------------|-----------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Kolda | Dioulac<br>olon | Dioulac<br>olon | Sampathé       | <p>Ce sous-projet consiste à la réhabilitation du PIV de Sampathé qui s'étend sur 10 ha. Sur le plan environnemental, il n'y a rien qui compromet la réhabilitation de ce périmètre. Le site était initialement par le projet PAPIL, ce qui explique l'absence de grande végétation (arbre et arbuste). Seules les herbes annuelles qui poussent en hivernage sont visibles. Le site est relativement plat avec une faible pente homogène. Sur le plan social, pas de travail à faire car tous les bénéficiaires sont des parents et du même village et la délibération est disponible. Pour les mesures d'atténuations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection.</li> </ul>                          |
| Kolda | Dioulac<br>olon | Dioulac<br>olon | Namo           | <p>Ce sous-projet consiste à la réhabilitation du PIV de Médina Namu qui s'étend sur 25 ha. Sur le plan environnemental et social, les mêmes réalités que Sampathé et les mesures d'atténuation sont les identiques.</p> <p><u>NB</u>: les populations sont très frustrées et perplexes du projet à cause des résultats de l'ex PAPIL. En effet, la population disposait d'une plantation d'anacarde et de manguiers et cette arboriculture constituait une grande source de revenu. Avec l'arrivée du PAPIL, toute cette plantation a été détruite sans aucune indemnisation conduisant à une situation d'instabilité financière. En plus, sur l'assiette des 25 ha, le P2RS a pris 02 ha pour un périmètre maraîcher pour les jeunes et les femmes.</p>                                                                       |
| Kolda | Dioulac<br>olon | Dioulac<br>olon | Sibéré<br>Koyo | <p>C'est une réhabilitation de 25 ha de PIV. Mêmes réalités environnementales et sociales que les autres PIV.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Kolda | Dioulac<br>olon | Dioulac<br>olon | Saré<br>Oumar  | <p>Ce sous-projet consiste à réhabiliter le Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) de Saré Oumar d'une superficie de 1,5 ha extensible à deux (02) ha. Le site est relativement plat avec une faible pente homogène qui donne vers la vallée. Le site est plus ou moins dégagé avec des pieds d'arbres constitués de manguiers et d'anacardiens estimés à 25 arbres. Les pieds sont suffisamment espacés pour éviter leur abattage. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Consulter, recenser les biens et occupants de la zone d'extension et évaluer les pertes à subir.</li> </ul> <p>Sur le plan social, un PAR sera nécessaire.</p> |
| Kolda | Dioulac<br>olon | Salikég<br>né   | Salikég<br>né  | <p>Ce sous-projet consiste à la construction d'un magasin de stockage d'une capacité de 120 T avec une largeur de 10 m et une longueur de 15 m. C'est un site relativement plat qui se trouve au cœur de la commune dans une zone surélevée. Le site est dégagé et aucun travail social n'est nécessaire. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|       |             |            |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------|-------------|------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |             |            |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des mesures d'hygiène, de santé et sécurité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Kolda | Dioulacolon | Salikégné  | Sinthiang Assette   | <p>C'est un aménagement d'un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) d'une superficie de 02 hectares pour la fédération réseau des femmes de Salikégné. C'est un site vierge qui est essentiellement peuplé par des combrétacées et des épineux. Lors de l'aménagement du périmètre, il sera nécessaire de débroussailler le site et le nettoyer de sa végétation actuelle. Aucun travail social n'est nécessaire et pour les mesures d'atténuation, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Faire la Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Faire des plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Diligenter la procédure de délibération au nom de la fédération des femmes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Kolda | Dioulacolon | Saré Yoba  | Saré Mama dou Woula | <p>Ce sous-projet consiste à l'aménagement d'un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) d'une superficie de 02 ha sur une assiette foncière délibérée de 15 ha pour la fédération des femmes de Saré Yoba Diega. Le site est longtemps mis en jachère et sa topographie est relativement plate. La végétation du site ciblé est de type savane arbustive dominée par des combrétacées et quelques rares arbres ne dépassant pas cinq pieds. Lors de l'aménagement du périmètre, il sera nécessaire de débroussailler le site et le nettoyer de sa végétation actuelle. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Consulter et négocier avec les membres de la famille détentrice du droit coutumier pour une confirmation de la donation foncière définitive des 2ha avec la signature d'un acte d'acquiescement (cession volontaire sur consentement préalable libre et éclairé) au profit de la fédération des femmes/Évaluer la perte foncière et proposer un dédommagement en cas de refus.</li> </ul> <p>Sur le plan social, un PAR est nécessaire et l'acceptation du site se fera sous réserve de la signature d'un acte d'acquiescement signé par les principales parties prenantes.</p> |
| Kolda | Saré Bidji  | Saré Bidji | Saré Assette        | <p>Consiste à l'aménagement d'un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) d'une superficie de 02 hectares pour le groupement des femmes de Saré Assette. Le site ciblé est dépourvu de toute végétation pluriannuelle ou pérenne. Seule une activité de culture d'arachide y est menée durant l'hivernage par les femmes du groupement. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|       |            |            |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------|------------|------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |            |            |               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser la donation foncière par la signature d'un acte d'acquiescement (cession volontaire sur consentement préalable libre et éclairé) au profit du groupement des femmes du village ;</li> <li>- Penser à réaliser une voie d'accès pour faciliter l'évacuation de la production et son écoulement vers les marchés de la commune de Kolda.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Kolda | Saré Bidji | Saré Bidji | Saré Bidji    | <p>Ce sous-projet consiste à la construction d'un Magasin de stockage d'une capacité de 120T avec une largeur de 10m et une longueur de 15m. Site proposé est contiguë à la fourrière municipale de Saré Bidji et couvre une superficie estimée à plus de 500 m<sup>2</sup>. Une végétation de type savane arbustive caractérise le site et la construction du magasin nécessitera un débroussaillage des combrétacées qui le peuplent. Pour les mesures d'atténuations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Mise en œuvre des mesures d'hygiène, de santé et sécurité ;</li> <li>- Signature d'un acte d'acquiescement (cession volontaire sur consentement préalable libre et éclairé) de la part du détenteur de droit coutumier sur la terre.</li> </ul>                                                                                     |
| Kolda | Mampatim   | Bagada dji | Médina Abdoul | <p>Consiste à l'aménagement d'un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) d'une superficie de 02 hectares sur une assiette foncière délibérée de 5 hectares pour les femmes du village de Médina Abdoul. Le site est longtemps mis en jachère. La végétation du site ciblé est de type savane arbustive dominée essentiellement par des combrétacées. Lors de l'aménagement du périmètre, il sera nécessaire de débroussailler le site et le nettoyer de sa végétation actuelle. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Renforcement de capacités des bénéficiaires.</li> </ul>                                                                                                                                       |
| Kolda | Mampatim   | Dabo       | Témento Djidé | <p>C'est une réhabilitation d'un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) à Témento Djidé d'une superficie de 5 hectares. Le périmètre a bénéficié de l'appui technique du Cadre de Concertation pour la Promotion du Maraîchage qui a installé un système d'exhaure à base d'énergie solaire sur deux puits équipés de réservoirs de 5 m<sup>3</sup>. Le site est relativement plat avec une multitude de petits points d'eau creusés par les femmes durant leurs activités de production maraîchère. Le site est relativement dégagé car étant initialement aménagé. Toutefois, plus d'une vingtaine de pieds d'arbres y sont recensés parmi lesquels de gros pieds de <i>Daniella oliveri</i> (santan). Les arbres sont suffisamment espacés pour éviter leurs abattages. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> </ul> |

|       |            |           |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------|------------|-----------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |            |           |                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Renforcement de capacités des bénéficiaires.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Kolda | Mampatim   | Mampatim  | Saré Demba yel | <p>Ce sous-projet consiste à la construction d'un magasin de stockage d'une capacité de 120T avec une largeur de 10m et une longueur de 15m. Le site proposé se trouve à proximité de la place publique du village et est complètement dégagé avec de part et d'autre deux pieds de manguiers. La construction du magasin nécessitera l'abattage de ces deux pieds de manguiers. Pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Mise en œuvre des mesures d'hygiène, de santé et sécurité ;</li> <li>- Signature d'un acte d'acquiescement (cession volontaire sur consentement préalable libre et éclairé) de la part du détenteur de droit coutumier sur la terre.</li> </ul>                                                                                                                              |
| MYF   | Ndorna     | Bignarabé | Saré Diatta    | <p>C'est une réhabilitation de 15 ha de PIV. Même contexte environnemental et social que les PIV de Sampathé, Namo et Sibéré Koyo.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| MYF   | Fafacourou | Badion    | Thiewel Bessel | <p>C'est un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) d'une superficie d'un (01) ha ayant déjà fait l'objet de délibération pour les femmes du village de Thiewel Bessel et extensible à deux (02) hectares. Le site en question est en jachère et se trouve sur un plateau d'un micro-bassin versant avec une légère pente. La végétation est de type savane arbustive dominée essentiellement par des combrétacées. On y trouve un grand pied de <i>Khaya senegalensis</i>. Sur le plan social, il n'y a pas de travail préalable à faire et sur le plan environnemental, il convient d'adopter les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> <li>- Renforcement de capacités des bénéficiaires.</li> </ul>                 |
| MYF   | Ndorna     | Koulinto  | Sinthiang Sana | <p>Ce sous projet consiste à aménager un Petit Périmètre Maraîcher Féminin (PPMF) d'une superficie de 02 ha ayant déjà fait l'objet de délibération pour les femmes du village de Sinthiang Sana. Une portion du site est en culture hivernale, le reste en broussaille. Le site est relativement plat avec une pente faible et la végétation est de type savane arbustive dominée essentiellement par des combrétacées. On y trouve quelques pieds d'arbres. Lors de l'aménagement du périmètre, il sera nécessaire de débroussailler le site et le nettoyer de sa végétation actuelle, tout en préservant les grands arbres. Pas de travail social à faire et pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie ;</li> <li>- Plantations de protection (haie vive) ;</li> </ul> |

|     |         |      |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----|---------|------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     |         |      |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacités des bénéficiaires ;</li> <li>- Création d'un point d'eau secondaire pour l'alimentation des populations ;</li> <li>- Penser à l'aménagement d'une voie d'accès au village pour faciliter l'évacuation de la production.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| MYF | Niaming | Pata | Vallée de Sofaniama | <p>Consiste à l'aménagement de 100 ha dans la vallée rizicole de Sofaniama avec un potentiel de plus de 300 ha réparti entre quatre communes (Pata, Kéréwane, Niaming et Médina Yoro Fouta). Le site est caractérisé par des reliefs variables composés de plateaux, de bas-fonds et versants. Les dénivelés sont relativement forts par endroit. La végétation de la zone est caractérisée par une savane arborée causée par le défrichement et la présence des champs de cultures aussi bien de plateau (céréale) que de bas-fonds (riziculture). Pas de travail social à faire et pour les mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du PGES de chantier ;</li> <li>- Renforcement des capacités des usagers ;</li> <li>- Structuration des organisations exploitantes ;</li> <li>- Mise en place des organes de gestion des ouvrages ;</li> <li>- Assistance technique dans la valorisation et l'organisation.</li> </ul> |

Tableau 4: Résultats du screening environnemental des sous-projets du PARIIS

## II- Augmentation durable de la production et valorisation des produits agricoles

### 2.1- Bilan Contre-saison 2019- 2020

#### 2.1.1- Situation des emblavures, rendement et productions

Tableau 5: Situation des emblavures, rendements et productions de la contre -saison 2019-2020

| Secteurs     | Emblavures (ha) | Rendements (t/ha) | Productions (tonnes) |
|--------------|-----------------|-------------------|----------------------|
| 4            | 288,90          | 5,9               | 1704,51              |
| 5            | 275,40          | 5,7               | 1569,78              |
| <b>Total</b> | 564,30          | 5,8               | 3274,29              |

Au secteur 4, sur les 288,9 ha réalisés, l'Union hydraulique a réalisés les 188,9 ha et l'opérateur privé AGRISEN les 100 ha restants. Ce dernier exploite au niveau du périmètre par le biais d'un contrat « gagnant-gagnant » qu'il a signé avec les responsables de l'Union.

Au Secteur 5, sur les 275,4 ha réalisés, les 202,5 ont été mises en valeur par l'Union hydraulique et 72,9 par MARCO, un autre opérateur privé espagnol. Ici également, c'est le même type de collaboration qui a été établi entre l'opérateur et l'Union Hydraulique.

Le rendement moyen du périmètre aménagé est de 5,8 tonnes/ha pour une production de 3274,29 tonnes.

### 2.1.2- Contraintes rencontrées

De manière générale, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la campagne sont :

- le non financement de la campagne par La Banque Agricole (LBA) du fait des impayés des Unions Hydrauliques vis-à-vis de celle-ci ;
- la divagation des animaux ;
- la présence des oiseaux ;
- le mauvais nettoyage des canaux tertiaires ;
- la dégradation fréquente des canaux d'irrigation et de drainage.

De manière spécifique, il a été relevé au Secteur 4 :

- la rupture récurrente de carburant entraînant des arrêts momentanés du pompage.
- le délabrement du réseau d'irrigation ;
- les dégradations du canal 4.2.2.

Pour lever ces contraintes, des suivis réguliers et des échanges avec les responsables du secteur ont été souvent effectués pour améliorer le dispositif. A cela s'ajoute, la mise en place d'une équipe de veille composée de 3 surveillants du réseau d'irrigation dont le rôle consiste également à réparer les éventuelles dégradations et à appuyer et assister les irrigants.

Au Secteur 5, les irrigations ont été réalisées de manière satisfaisante. Toutefois, quelques contraintes justifiant les quantités d'eau énormes refoulées ont été notées. Il s'agit plus précisément de :

- mauvais nettoyage des canaux tertiaires ;
- fuites constatées au niveau du bassin de répartition et des canaux secondaires.

Pour remédier à ces problèmes, les surveillants du réseau d'irrigation avaient procédé au compactage manuel des canaux concernés. Par ailleurs, d'autres stratégies ont été déployées pour venir au bout des problèmes transversaux que sont :

- le problème de financement de la campagne ;
- la divagation des animaux ;
- la présence des oiseaux.

Pour pallier l'absence de financement de La Banque Agricole (LBA) étant donné l'existence d'impayés des Unions vis-à-vis de celle-ci, il a été envisagé de faire intervenir des opérateurs privés dans l'exploitation du périmètre en partenariat avec les organisations paysannes.

Au Secteur 4, c'est un opérateur dénommé AGRISEN tandis qu'au Secteur 5, c'est un espagnol qui travaille sous le couvert d'une entreprise qui se nomme « MARCO OBRA ». Il faut préciser que ces

opérateurs privés sont connus des responsables de la SODAGRI et de la FEPROBA puisqu'ils travaillent la production de rizicole de la zone depuis quelques années.

Le problème de la divagation des animaux dans les parcelles et celui des oiseaux ont été respectivement réglés par la sensibilisation des propriétaires des troupeaux et le traitement chimique du périmètre et de ses alentours par la Direction de la Protection des Végétaux.

## 2.2- Bilan campagne d'hivernage 2020

La campagne agricole a connu une forte mobilisation des acteurs à tous les niveaux. Des missions effectuées sur le terrain ont permis d'expliquer les objectifs et d'aboutir à une mise en œuvre opérationnelle du PNAR, notamment pour les semences certifiées dont l'accès pour tous les producteurs était nécessaire à l'atteinte des objectifs.

### 2.2.1- Appui aux producteurs

#### 2.2.1.1- Approvisionnement en intrants

##### 2.2.1.1.1- Semences

Ce volet constitue la composante essentielle de l'intervention de la SODAGRI. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés afin de rendre disponible les semences à temps. Les différentes rencontres tenues ont permis d'expliquer les modalités de cessions et de remboursement des semences.

- **Le volet riz** : le PNAR a mis à la disposition des producteurs **8187,77 tonnes** de semences certifiées. Cette quantité correspond à **67%** des semences utilisées par les producteurs encadrés par la SODAGRI. Un nombre important de producteurs ont en effet dû recourir aux semences paysannes. Cette situation est le fait de contraintes externes à la SODAGRI, dû notamment à une mauvaise planification des mises en place. Le tableau suivant donne la répartition des quantités de semences par département.

Tableau 6: Situation des mises en place semences de riz campagne 2020

| Région                    | Département        | Quantité mise en place/T |
|---------------------------|--------------------|--------------------------|
| KOLDA                     | Kolda              | 1191,08                  |
|                           | Medina Yoro Foulah | 837                      |
|                           | Vélingara          | 1429,27                  |
| <b>Total/Région Kolda</b> |                    | <b>3457,35</b>           |
| SEDHIOU                   | Sedhiou            | 1383                     |
|                           | Goudomp            | 575                      |
|                           | Boukiling          | 1054                     |

|                                  |                    |                |
|----------------------------------|--------------------|----------------|
| <b>Total/Région Sedhiou</b>      |                    | <b>3012</b>    |
| <b>ZIGUINCHOR</b>                | <b>Ziguinchor</b>  | 133            |
|                                  | <b>Bignona</b>     | 364            |
|                                  | <b>Oussouye</b>    | 23             |
| <b>Total/Région Ziguinchor</b>   |                    | <b>520</b>     |
| <b>TAMBA</b>                     | <b>Tamba</b>       | 174,9          |
|                                  | <b>Goudiry</b>     | 13             |
|                                  | <b>Koumpentoum</b> | 55             |
| <b>Total /Région Tambacounda</b> |                    | <b>242,9</b>   |
| <b>Kédougou</b>                  | <b>Kédougou</b>    | 139,52         |
|                                  | <b>Salemata</b>    | 78             |
|                                  | <b>Saraya</b>      | 98             |
| <b>Total /Région Kédougou</b>    |                    | <b>315,52</b>  |
| <b>Périmètre Aménagé</b>         |                    | <b>640</b>     |
| <b>Total General</b>             |                    | <b>8187,77</b> |

- **Le volet maïs** : ce volet entre dans le cadre de la mise en œuvre du programme de diversification agricole dans la zone d'intervention de la SODAGRI. A travers le PTS/Beydaree et le réseau AGRISEN. La répartition par département est donnée par le tableau 7

Tableau 7: Mises en place semences maïs

| Département               | Quantité mise en place/T (maïs) |
|---------------------------|---------------------------------|
| <b>Sedhiou</b>            | 6,4                             |
| <b>Goudomp</b>            | 1,3                             |
| <b>Total Région</b>       | <b>7,7</b>                      |
| <b>Kolda</b>              | 39,9                            |
| <b>Vélingara</b>          | 70,8                            |
| <b>Medina Yoro Foulah</b> | 28,3                            |
| <b>Total Région</b>       | <b>139,02</b>                   |
| <b>Tambacounda</b>        | 4,12                            |
| <b>Total Région</b>       | <b>4,12</b>                     |

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Kédougou             | 26            |
| Salemata             | 15,4          |
| Saraya               | 14,2          |
| <b>Total Région</b>  | <b>55,6</b>   |
| Périmètre Aménage    | 1,07          |
| <b>Total SODAGRI</b> | <b>207,51</b> |

#### 2.2.1.1.2- Engrais

La politique de subvention de l'Etat combiné au crédit octroyé par les institutions financières a rendu les engrais accessibles aux producteurs. Ainsi **873,5 tonnes de NPK** et **932,1 tonnes d'urée** ont pu être mises à la disposition des producteurs. La répartition par département est donnée par le tableau 8.

Tableau 8: Mise en place engrais 2020

| Département       | NPK 15-15-15 en tonne | DAP en tonne | Urée en tonne |
|-------------------|-----------------------|--------------|---------------|
| Périmètre aménagé | 58,1                  | 36,75        | 19,7          |
| Boukling          |                       |              | 29,4          |
| Goudomp           |                       |              | 18,4          |
| Sédhiou           |                       |              | 45,9          |
| MYF               | 604,45                |              | 604,45        |
| Kolda             | 208,7                 |              | 204,3         |
| Vélingara         | 2,25                  |              | 9,95          |
| <b>Total</b>      | <b>873,5</b>          | <b>36,75</b> | <b>932,1</b>  |

#### 2.2.1.2- Equipements agricoles

La volonté de la SODAGRI d'accélérer la mécanisation de l'agriculture dans sa zone d'intervention de sol s'est traduit s'est traduit par la mise en disposition d'un nombre important de matériels. Cet appui a permis aux producteurs d'emblaver plus de superficie et diminuer considérablement la pénibilité du travail notamment de la récolte, du battage et du décorticage. L'appui de l'Etat a permis de bonifier le parc de matériel de quatre moissonneuses batteuses à chenille. Les équipements à la disposition des producteurs sont dans le tableau 9.

Tableau 9: Equipements agricoles mis à la disposition des producteurs

| Types de matériels       | Quantité   |
|--------------------------|------------|
| Batteuse                 | 21         |
| décortiqueuse            | 27         |
| Motoculteur              | 21         |
| Motofaucheuse            | 21         |
| Tracteurs                | 60         |
| Moissonneuse à chenille  | 4          |
| Moissonneuse pneumatique | 11         |
| <b>Total</b>             | <b>165</b> |

### 2.2.1.3- Financement campagne agricole

La collaboration SODAGRI/DER a permis d'accompagner plus 150 organisations de producteurs pour un montant de **347 753 300** FCFA. D'autres structures financières ont également accompagné les producteurs. Les rubriques financées sont les suivantes

Tableau 10: Montant financement DER

| Rubrique              | Urée (kg)      | NPK 15-15-15 (kg) | DAP (kg)     | Propanyl (l) | 2 -4 -D (l) | Montant          |
|-----------------------|----------------|-------------------|--------------|--------------|-------------|------------------|
| Semence               | 80000          |                   | 36750        | 1480         | 296         | 400              |
| Paddy                 | 1023400        | 868000            |              | 2794         | 723         | 5117             |
| <b>Total</b>          | <b>1103400</b> | <b>868000</b>     | <b>36750</b> | <b>4274</b>  | <b>1019</b> | <b>5517</b>      |
| <b>Montant (fcfa)</b> | 175992300      | 146258000         | 6468000      | 14959000     | 4076000     | <b>347753300</b> |

### 2.2.1.4- Dispositif d'appui-conseil

Des efforts considérables ont été consenties par la SODAGRI afin d'offrir un service d'appui-conseil de proximité aux producteurs. Le dispositif habituel ne répondant quantitativement aux besoins. Pour un bon maillage du terrain la SODAGRI a mis en place un dispositif de :

- 47 conseillers agricoles (périmètre aménagé et régions d'intervention)

- 110 relais (leaders dans leurs localités) bénéficiant d'une grande expérience dans le domaine du développement rural ;
- 27 stagiaires de niveau technicien à agronome (communes, villages, sites autour des grandes vallées) ;

Les activités des antennes et du périmètre aménagé ont essentiellement porté sur :

- L'organisation et le suivi des semences mises à la disposition des producteurs du périmètre aménagé et des vallées ;
- Le suivi des cultures ;
- Les formations sur les bonnes pratiques agricoles ;
- La structuration des organisations des producteurs ;
- Appui à la demande de financement

## **2.2.2- Déroulement de la campagne**

### **2.2.2.1- Situation pluviométrique**

La pluviométrie moyenne annuelle et le nombre de jours de pluie moyen sont des indicateurs qui permettent d'avoir une visibilité de l'évolution spatiale et temporelle de la pluviométrie, de tracer des isohyètes afin de la comparer à un type de climat et de constater des singularités dans les précipitations.

L'hivernage 2020 est particulier au vu des quantités de pluie importantes enregistrées depuis le mois de juin jusqu'en octobre.

- **Suivi pluviométrique dans le bassin de l'Anambé**

Dans le bassin de l'Anambé, les premières pluies de l'hivernage 2020 ont été enregistrées le 08 juin tandis que les dernières ont été relevées à la date du 13 octobre.

L'hivernage 2020 fût caractérisé par une abondance pluviométrique notée sur tous les postes suivis et positionnés aux alentours des périmètres aménagés ; en atteste les cumuls pluviométriques compris entre 1034,6 et 1338,6 mm alors que la normale tourne autour de 865,4 mm.

Le graphique ci-dessous montre la répartition mensuelle de la pluviométrie de l'hivernage 2020 sur les six (06) postes environnant les périmètres aménagés. Une comparaison pourra également être faite par rapport à la normale pour chaque mois.

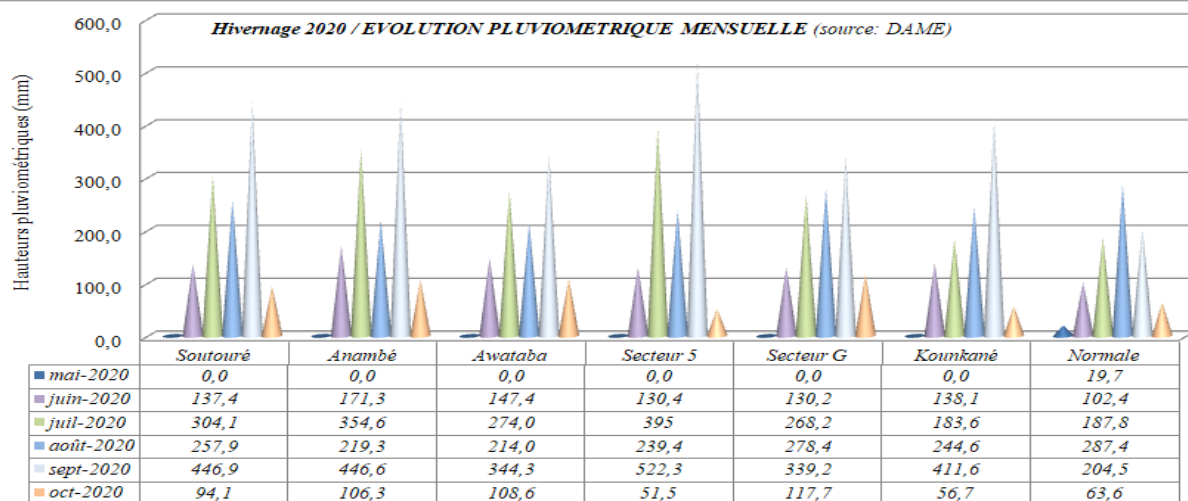


Figure 9: Evolution pluviométrique dans le périmètre aménagé

Le graphique met en évidence l'importance des quantités de pluies enregistrées pendant l'hivernage 2020. Il montre également que les maximas ont été relevés au mois de septembre avec exceptionnellement un cumul mensuel allant jusqu'à plus de 500 mm secteur 5. Cette situation n'est pas sans conséquence. En effet, il a été constaté des inondations dans certaines parties des périmètres aménagés du fait des difficultés liées au drainage des parcelles d'une part et d'autre part, à l'absence de digue de protection au niveau des secteurs.

Le tableau ci-dessous donne les cumuls au niveau de chaque poste et présente les écarts par rapport à l'année 2019 et à la normale pluviométrique saisonnière.

Tableau 11: Comparaison pluviométrie 2019 et 2020

| POSTES                          | Soutouré | Anambé | Awataba | Secteur 5 | Secteur G | Kounkané |
|---------------------------------|----------|--------|---------|-----------|-----------|----------|
| Cumul pluvio-2019 (mm)          | 976,9    | 1025,8 | 1111,7  | 936,3     | 1197,3    | 1039,3   |
| Cumul pluvio-2019 (mm)          | 58       | 56     | 48      | 56        | 53        | 56       |
| Cumul pluvio-2020 (mm)          | 1240,4   | 1298,1 | 1088,3  | 1338,6    | 1133,7    | 1034,6   |
| Cumul jours-2020                | 62       | 63     | 63      | 56        | 51        | 48       |
| Ecart_pluvio- 2020/19 (mm)      | 263,5    | 272,3  | -23,4   | 402,3     | -63,6     | -4,7     |
| Ecart_jours-2020/19             | 4        | 7      | 15      | 0         | -2        | -8       |
| Ecart_pluvio- 2019/Normale (mm) | 375,0    | 432,7  | 222,9   | 473,2     | 268,3     | 169,2    |
| Ecart_jours-2020/Normale (mm)   | -2       | -1     | -1      | -8        | -13       | -16      |

Le tableau montre que, par rapport à la normale saisonnière (865,4 mm/64 jours), la pluviométrie de l'hivernage 2020 est largement excédentaire avec de moindres jours pluvieux et ce, au niveau de chaque poste.

## • Situation pluviométrique dans la zone d'intervention de la SODAGRI

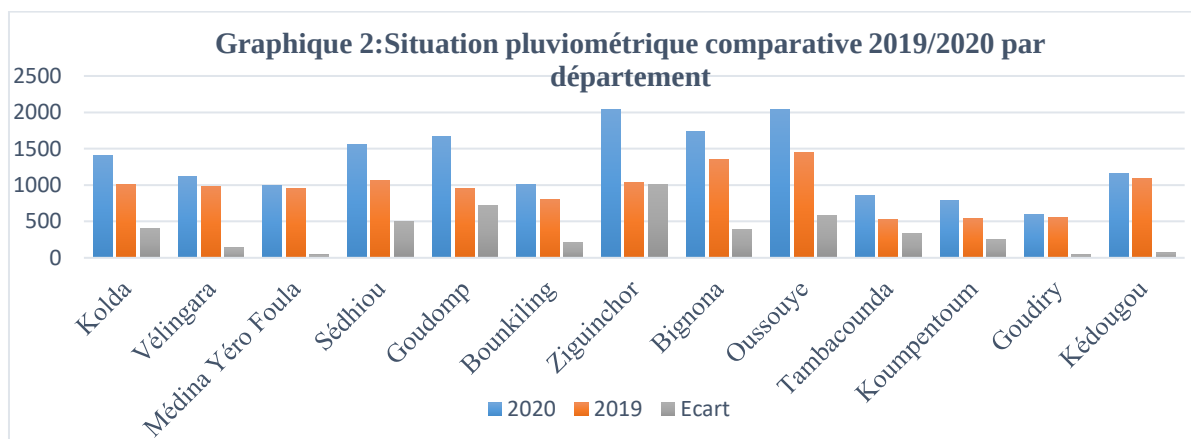


Figure 10: Graphique comparative pluviométrie 2019 et 2020

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la pluviométrie en 2020 au niveau différents départements de la zone d'intervention de la SODAGRI. Une comparaison est également faite par rapport à l'hivernage 2019.

La comparaison des cumuls de pluies par rapport à 2019 et à la normale, à l'échelle des départements couverts par la SODAGRI montre une situation pluviométrique normale à excédentaire pour la quasi-totalité des postes pluviométriques suivis. Dans certains postes du Sud du Sénégal (régions de Ziguinchor), c'est une situation largement excédentaire qui a été observée avec des écarts de plus de 500 mm par rapport à 2019 entraînant ainsi des inondations dans certaines localités de cette zone.

Les premières pluies utiles ont été enregistrées pendant la première décennie du mois de juin et les dernières pluies dans la deuxième décennie du mois d'octobre. De façon globale la répartition pluviométrique dans le temps et dans l'espace a été correcte tout au long de l'hivernage en atteste les bons rendements obtenus au niveau des vallées et bas-fonds.

Tableau 12: Situation comparative pluviométrie 2019 et 2020

| Poste Suivi       | 2020   | 2019   | Ecart  |
|-------------------|--------|--------|--------|
| Kolda             | 1410,4 | 1003,2 | 407,2  |
| Vélingara         | 1123,6 | 985,25 | 138,35 |
| Médina Yéro Foula | 989,9  | 950,4  | 39,5   |
| Sédhiou           | 1559,9 | 1066,5 | 493,4  |
| Goudomp           | 1667,8 | 950    | 717,8  |
| Bounkiling        | 1003,5 | 795,4  | 208,1  |

|             |        |         |         |
|-------------|--------|---------|---------|
| Ziguinchor  | 2041,5 | 1031,44 | 1010,06 |
| Bignona     | 1737,1 | 1346,25 | 390,85  |
| Oussouye    | 2037,6 | 1450,5  | 587,1   |
| Tambacounda | 862,4  | 532,17  | 330,23  |
| Koumpentoum | 785,75 | 536,02  | 249,73  |
| Goudiry     | 596,58 | 553,13  | 43,45   |
| Kédougou    | 1166,2 | 1095,3  | 70,9    |

### **2.2.2.2- Semis**

- **Volet riz**

Les semis et les repiquages ont démarré à partir de début du mois de juillet et se sont poursuivies de façons régulière jusqu'à la troisième décade du mois d'août. Ce retard observé est le fait de femmes qui font le repiquage dans les bas-fonds de Sédhiou, Kolda et Ziguinchor.

- **Volet maïs**

Les producteurs ont globalement respecté le calendrier cultural. En effet près de 86% ont semé dans les deux premiers décades de juillet permettant ainsi aux cultures de pouvoir boucler leur cycle.

### **2.2.2.3- Evolution phénologique**

Les conditions pluviométriques notées entre mi-juillet et la fin du mois de septembre ont optimisé le développement végétatif des cultures. La bonne répartition a permis un développement normal des cultures.



Figure 11: Situation des cultures de riz au mois d'août

#### 2.2.2.4- Situation phytosanitaire

Concernant la situation phytosanitaire, la présence des chenilles légionnaires sur le maïs a été observée dans les départements de Tambacounda, de Goudiry et de Koumpentoum. Une unité mobile d'intervention de la DPV a été déployée pour traiter les plantes. Une L'invasion de sautereaux signalée dans la localité de Boundoucondi au niveau de la vallée est maitrisée grâce à l'utilisation des produits phytosanitaires de la DPV.

Au niveau du Bassin de l'Anambé l'invasion des oiseaux granivores a pu être rapide contenu avec l'appui de la DPV.

La situation phytosanitaire a été relativement calme durant la campagne. Les mesures prises très tôt ont permis de ne pas noter de dégâts.

## 2.2.3- Résultats de la campagne

### 2.2.3.1- Bénéficiaires du programme

La mise en œuvre du programme agricole 2020 a permis de toucher **214972** producteurs dans la zone d'intervention. La répartition donnée par la figure montre que 94% des producteurs se trouvent dans la région naturelle de la Casamance où la riziculture pluviale, traditionnelle, connaît un engouement continu avec la présence de la SODAGRI et de son dispositif de terrain. La composante femme occupe une place importante dans l'accompagnement de la structure vis-à-vis des populations. En effet elles représentent 76% des bénéficiaires comme indiqué dans la figure

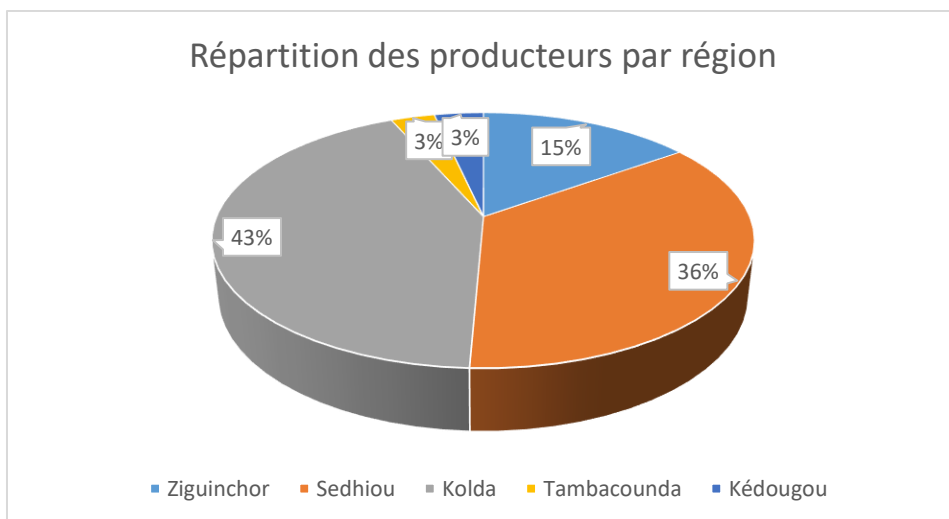


Figure 12: Répartition des producteurs par région

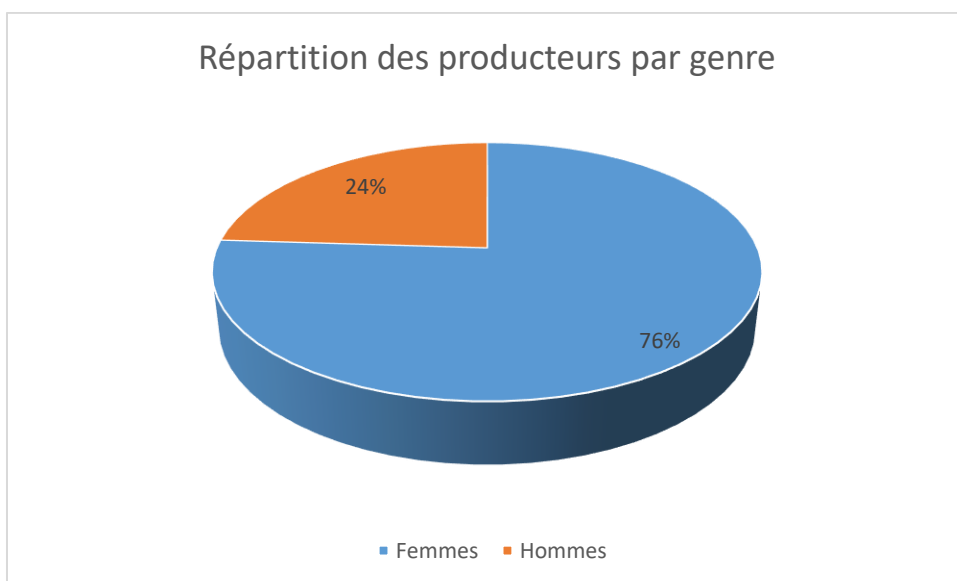


Figure 13: Répartition des producteurs par genre

### 2.2.3.2- Situation des emblavures

- **Périmètre aménagé**

Pour la campagne d'hivernage les emblavures dans le périmètre aménagé s'élèvent 3001,42 hectares, dont 2859,6 hectares de riz et 141,82 hectares de polyculture. Ce qui représente une baisse de 18% par rapport à la campagne 2019. Cette situation est due à un chevauchement des campagnes avec la contre saison 2019-2020 et aux fortes pluies enregistrées pendant la période des labours au mois de juillet.

Tableau 13: Situation des emblavures dans le périmètre aménagé

| Secteur      | Labours (ha)   | Semis (ha)     | Levée (ha)     | Maturité (ha)  | Récolte Mécanique (ha) | Récolte Manuelle (ha) | Récolte Totale (ha) | Superficie restante à récolter (ha) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------------|
| 1            | 48,8           | 45,4           | 43,8           | 37,4           | 0                      | 37,4                  | 37,4                | 0                                   |
| 2            | 878,75         | 878,75         | 872,25         | 814,75         | 790,5                  | 23,5                  | 814                 | 0,75                                |
| 3            | 344,8          | 341,23         | 339,4          | 334,98         | 190,5                  | 119,9                 | 310,4               | 24,58                               |
| 4            | 502,88         | 478,58         | 468,12         | 425,8          | 372,4                  | 25,65                 | 398,05              | 27,75                               |
| 5            | 745,2          | 788,4          | 781,75         | 731,7          | 652,75                 | 40,87                 | 693,62              | 38,08                               |
| <b>G</b>     | 326,7          | 326,7          | 314,55         | 303,75         | 195,75                 | 48,87                 | 244,62              | 59,13                               |
| <b>Total</b> | <b>2847,13</b> | <b>2859,06</b> | <b>2819,87</b> | <b>2648,38</b> | <b>2201,9</b>          | <b>296,19</b>         | <b>2498,09</b>      | <b>150,29</b>                       |

Malgré les inondations constatées dans le périmètre les récoltes ont pu se faire grâce à la aux quatre moissonneuses à chenille reçues de l'Etat dans le cadre de la riposte Covid-19. Ainsi pour 2648,38 ha de riz et de culture de diversification arrivés à maturités, 2498,9 ha ont été récoltés soit un taux de récolte de 94%.

Tableau 14: Polyculture dans le périmètre

| Secteur | Maïs (ha) | Mil/Sorgho (ha) | Arachide (ha) | Coton (ha) | Total (ha) | Récolte (ha) |
|---------|-----------|-----------------|---------------|------------|------------|--------------|
| 1       | 27,5      | -               | 5             | 2,5        | 35         | 35           |
| 2       | 3         | -               | 1             | 2          | 6          | 6            |
| 3       | 27,6      | 11,35           | 47,7          | -          | 86,65      | 86,65        |

|              |              |              |             |            |               |               |
|--------------|--------------|--------------|-------------|------------|---------------|---------------|
| 5            | 14,17        | -            | -           | -          | 14,17         | 14,17         |
| <b>Total</b> | <b>72,27</b> | <b>11,35</b> | <b>53,7</b> | <b>4,5</b> | <b>141,82</b> | <b>141,82</b> |

Il est à déplorer aussi la perte de parcelles avec les inondations dans certaines parties vétustes des aménagements. Le nombre de parcelles concernées est 64 pour une superficie de 85,3 ha. La répartition est donnée par le tableau 15.

*Tableau 15: Situation des parcelles perdues dans le périmètre aménagé*

| Secteur      | Superficie en ha | Nombre de parcelle |
|--------------|------------------|--------------------|
| 2            | 13,75            | 11                 |
| 5            | 47,25            | 35                 |
| G            | 24,3             | 18                 |
| <b>Total</b> | <b>85,3</b>      | <b>64</b>          |

#### • Riziculture pluvial

Des moyens importants ont été déployés par l'Etat au profit des producteurs. Ces moyens, combinés à la stratégie de régionalisation des antennes, le recrutement de relais, la facilitation de l'accès au crédit, à une forte communication à travers les émissions radios et au renforcement de la mécanisation mise en œuvre par la SODAGRI, a permis d'accompagner la mise en valeur de **201 960,6 ha** dans toute la zone d'intervention. Ce résultat correspond à :

- Une augmentation de 174% par rapport à la campagne 2019 ;
- 51% des emblavures nationales de riz et ;
- 65% des réalisations en riziculture pluviale.

La répartition des superficies par région est donnée par la figure 14 ci-dessous.

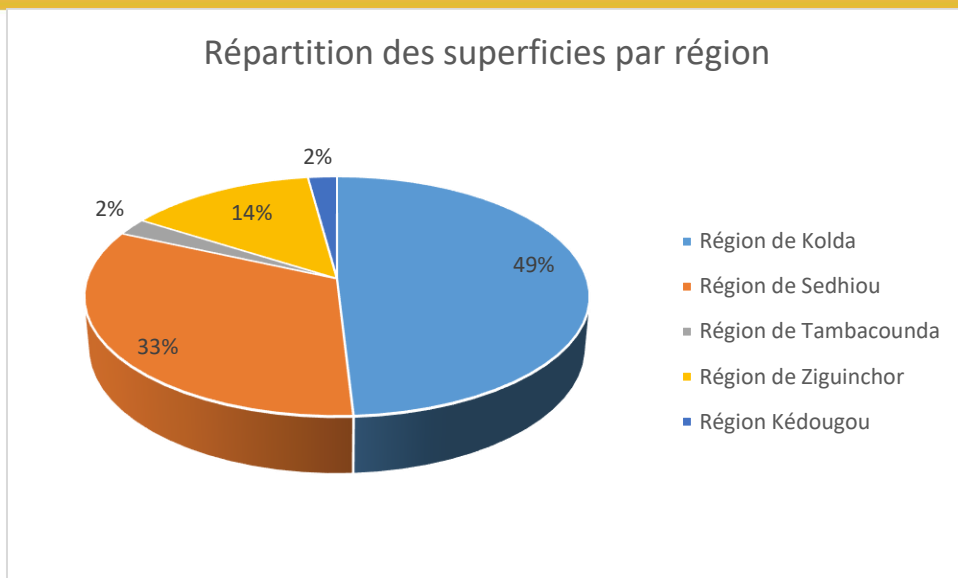


Figure 14: Répartition des emblavures de riz pluvial par région

Cette figure permet de constater que près de la moitié des superficies emblavées se trouvent dans la région de Kolda et que la Casamance naturelle concentre 96% du total.

Dans cette tendance de progression globale des superficies il est à mettre l'augmentation de plus 400% dans la région de Tambacounda.

#### • Cultures de diversification (Maïs)

Ce point concrétise la volonté de la SODAGRI à accompagner les filières importantes de sa zone d'intervention. La campagne d'hivernage 2020 enregistre une mise en valeur de **10 322 ha** de maïs. L'appui du PTS/Beydaree en intrants d'une part et la bonne organisation du réseau AGRISEN qui a facilité l'accès au crédit et aux intrants d'autre part a rendu possible ce résultat.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des superficies par département.

Tableau 16: Répartition des emblavures de maïs par département

| Département        | Superficie/ha |
|--------------------|---------------|
| Sedhiou            | 320           |
| Goudomp            | 65            |
| Kolda              | 1996          |
| Vélingara          | 3540          |
| Medina Yoro Foulah | 1415          |
| Tambacounda        | 206           |
| Kédougou           | 1300          |

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Salemata                    | 770              |
| Saraya                      | 710              |
| <b>Contribution SODAGRI</b> | <b>10 322,00</b> |

### 2.2.3.3- Estimations des rendements et des productions

L'hivernage 2020 a été très favorable aux cultures. En effet les pluies ont été régulières et aucune pause pouvant perturber le développement des cultures n'a été notée. Sur le plan phytosanitaire, les quelques cas notés sont rapidement maîtriser. Ce contexte s'est naturellement répercuté positivement sur les rendements et les productions.

- **Le riz**

L'exploitation des carrées de rendement a permis de dégager une moyenne par département pour le périmètre aménagé.

Dans le bassin, malgré les inondations, le rendement a été estimé à 5,9t/ha soit une hausse de 111%. La production est de 16147,71 tonnes soit une baisse de 16,6%.

En riziculture pluvial le moyen de la zone d'intervention est estimé à 3,27 t/ha soit une progression de 104%. La production de riz pluvial est de 659 866,12 tonnes soit une augmentation de 178% par rapport à 2019. Le tableau suivant donne les rendements et les productions par département et dans le périmètre aménagé.

Tableau 17: Estimation des rendements et production du riz

| Département              | Superficie/ha  | Rendement T/ha | Production/T    |
|--------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Sedhiou                  | 23551,8        | 3,3            | 77720,775       |
| Goudomp                  | 12250          | 3,5            | 42875           |
| Boukiling                | 30000          | 3,4            | 102000          |
| <b>Région de Sedhiou</b> | <b>65801,8</b> | <b>3,4</b>     | <b>222595,8</b> |
| Kolda                    | 40013,5        | 3,6            | 144048,6        |
| Vélingara                | 39921,8        | 3,1            | 123757,4        |

|                              |                   |            |                   |
|------------------------------|-------------------|------------|-------------------|
| Medina Yoro Foulah           | 19227,5           | 3          | 57682,5           |
| <b>Région de Kolda</b>       | <b>99162,8</b>    | <b>3,2</b> | <b>325488,5</b>   |
| Ziguinchor                   | 4117,2            | 3          | 12351,6           |
| Bignona                      | 13953,8           | 3,1        | 43256,78          |
| Oussouye                     | 9910,6            | 2,9        | 28740,74          |
| <b>Région de Ziguinchor</b>  | <b>27981,6</b>    | <b>3</b>   | <b>84349,12</b>   |
| Tambacounda                  | 3555,7            | 3,6        | 12800,4           |
| Koumpentoum                  | 954,2             | 2,8        | 2671,6            |
| Goudiry                      | 196               | 1,9        | 372,4             |
| <b>Région de Tambacounda</b> | <b>4705,8</b>     | <b>2,7</b> | <b>15844,5</b>    |
| Kédougou                     | 2031,5            | 2,8        | 5688,2            |
| Salemata                     | 1037,5            | 2,7        | 2801,25           |
| Saraya                       | 1239,5            | 2,5        | 3098,75           |
| <b>Région Kédougou</b>       | <b>4308,5</b>     | <b>2,6</b> | <b>11588,2</b>    |
| Périmètre Aménage            | 2736,9            | 5,9        | 16147,71          |
| <b>Contribution SODAGRI</b>  | <b>204 697,30</b> |            | <b>676 013,83</b> |

Cette production représente **41%** de l'objectif national et **72%** de la contribution attendue du pluvial.

- **Le maïs**

Les rendements de la culture du maïs sont aussi satisfaisants avec une moyenne de 1,88t/ha comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18: Estimation des rendements et productions de maïs par département

| Département        | Superficie/ha | Rendement T/ha | Production/T |
|--------------------|---------------|----------------|--------------|
| Sedhiou            | 320           | 2,8            | 896          |
| Goudomp            | 65            | 2,3            | 149,5        |
| Kolda              | 1996          | 1,3            | 2594,8       |
| Vélingara          | 3540          | 2              | 7080         |
| Medina Yoro Foulah | 1415          | 1,6            | 2264         |

|                                 |                  |             |                  |
|---------------------------------|------------------|-------------|------------------|
| <b>Tambacounda</b>              | <b>206</b>       | <b>1,7</b>  | <b>350,2</b>     |
| <b>Kédougou</b>                 | <b>1300</b>      | <b>2,1</b>  | <b>2730</b>      |
| <b>Salemata</b>                 | <b>770</b>       | <b>1,9</b>  | <b>1463</b>      |
| <b>Saraya</b>                   | <b>710</b>       | <b>2,7</b>  | <b>1917</b>      |
| <b>Périmètre Aménage</b>        | <b>53,57</b>     | <b>1,8</b>  | <b>96,4</b>      |
| <b>Contribution<br/>SODAGRI</b> | <b>10 322,00</b> | <b>1,88</b> | <b>19 444,50</b> |

## 2.3- Préparation contre-saison 2020-2021

### 2.3.1- Périmètre irrigué du Bassin de l'Anambé

Les préparatifs de la contre-saison sont en cours. Cette campagne vise entre autre à atténuer les pertes subies avec la contre-saison 2019-2020 et éviter le chevauchement cause de la diminution des superficies dans le périmètre.

Pour cette campagne de contre saison, il est prévu de conserver les superficies qui ont été projetées pour la contre saison 2019/2020 soit au total 1022,9 ha répartis entre les secteurs 2 ; 4 et 5.

La méthodologie élaborée pour mener à bien la préparation de la contre saison consiste à :

- ✓ Localiser les parcelles susceptibles d'être emblavées et en conséquence, définir la maille hydraulique au niveau de chaque secteur concerné ;
- ✓ Identifier les contraintes techniques éventuelles liées à l'irrigation des parcelles et au bon fonctionnement des stations de pompage ;
- ✓ Proposer des solutions pour lever les contraintes observées ;
- ✓ Évaluer les coûts y afférents.

Il convient de souligner que :

- Du fait de l'état défectueux du réseau d'irrigation et de la végétation touffue dans certaines parcelles du secteur 1, il n'est guère possible de mener une campagne d'irrigation dans cette partie des aménagements ;

- Comme défini dans les critères de choix, en raison l'exposition des parcelles à la divagation animale et compte tenu du niveau d'eau du chenal (Faible vers les mois de Mars-Avril) ainsi que la situation des installations (Bac flottant, etc), le secteur 3 est écarté pour la campagne de contre saison 2020-2021;
- Compte tenu des travaux d'aménagement ultérieurs dans le cadre du projet Tiers sud, Le secteur G est aussi écarté pour cette campagne de contre saison.

Les mailles ont été définies sur la base des considérations ci-après:

- ✓ Eviter les longs parcours des eaux d'irrigation;
- ✓ Ecarter les parcelles « hautes » c'est-à-dire dont les cotes moyennes sont au dessus ou assez proches de celles du fond du canal arroseur ne disposant pas d'ouvrage permettant de relever le plan d'eau;
- ✓ Isoler les parcelles boisées ainsi que les parcelles inondables (qui sont proches de la rivière);
- ✓ Bien observer l'état des canaux d'irrigation ;
- ✓ Ecarter les parcelles trop fréquentées par le bétail (divagation des animaux),
- ✓ Bien entretenir les réseaux d'irrigations (Curage et nettoyage),
- ✓ Tirer les enseignements de la précédente campagne de contre saison.

Sur la base de ces considérations, il découle une superficie totale de 1022,9 hectares à irriguer ainsi répartie :

Tableau 19: Superficie répertoriées pour la contre saison 2020-2021

|                  | <b>Blocs</b>           | <b>Nombre</b> | <b>de</b> | <b>Superficies (ha)</b> |
|------------------|------------------------|---------------|-----------|-------------------------|
| <b>Secteur 2</b> | 2.1                    | 120           |           | 150                     |
|                  | 2.2                    | 128           |           | 160                     |
|                  | 2.3                    | 80            |           | 100                     |
|                  | <b>Total-Secteur 2</b> | <b>327</b>    |           | <b>410</b>              |
| <b>Secteur 4</b> | 4.1.1                  | 97            |           | 130,95                  |
|                  | 4.2                    | 98            |           | 132,3                   |

|                  |                        |            |               |
|------------------|------------------------|------------|---------------|
|                  | <b>Total-Secteur 4</b> | <b>195</b> | <b>263,25</b> |
| <b>Secteur 5</b> | 521.1                  | 74         | 99,9          |
|                  | 521.2                  | 108        | 145,8         |
|                  | 521.3                  | 77         | 103,95        |
|                  | <b>Total-Secteur5</b>  | <b>259</b> | <b>349,65</b> |
|                  | <b>TOTAL</b>           | <b>788</b> | <b>1022,9</b> |

La superficie susceptible d'être irriguées (si les réseaux d'irrigation sont entretenus) tourne au autour de 1022.9 ha. A défaut des travaux de curage et de nettoyage corrects, cette superficie sera revue à la baisse (Voir annexe 1 les mailles identifiées des différents secteurs).

Pour des besoins globaux de 15 300 m<sup>3</sup> à l'hectare, l'irrigation de la superficie totale nécessite la mobilisation de 15 650 370 mètres cubes d'eau disponibles dans les réserves du Confluent et de Niandouba. Toutefois, des travaux d'entretien des chenaux d'amenée et une manœuvre adéquate au moment opportun de la vanne de l'ouvrage central du barrage de Ndiandouba seront nécessaires pour acheminer l'eau de manière satisfaisante vers les stations de pompage.

Pour mener une irrigation efficiente des mailles identifiées, il est nécessaire de mener des travaux d'entretien sur les chenaux et les réseaux d'irrigation des secteurs retenus.

Par ailleurs, il faut rappeler que les travaux de nettoyage des canaux tertiaires et arroseurs sont du ressort des producteurs. Cependant, du fait des difficultés rencontrées pendant les campagnes de contre saison précédentes, il est impératif de procéder au curage par endroit ou sur toute la longueur des canaux d'irrigation et chenaux envasés au niveau des différents secteurs et au remplacement éventuel de vannes manquantes au niveau des canaux tertiaires.

Pour un bon suivi des réseaux d'irrigation, un personnel temporaire est sollicité et affecté aux différents secteurs concernés. Ce personnel travaillera en étroite collaboration avec les aiguadiers et chargé de procéder aux éventuelles réparations sur le réseau d'irrigation et ce, sous la supervision du responsable du service des aménagements et de la gestion de l'eau

### 2.3.2- Riziculture de décrue à Kolda et Goudomp

Les régions de *Kolda* et de *Sédhiou* disposent de bas-fonds aptes à la riziculture de décrue. Des initiatives portées les femmes mettent en valeur ce potentiel. La SODAGRI qui accompagné les femmes de Kandio dans le *Kolda* souhaite développer la riziculture de décrue et la faire contribuer à l'autosuffisance en riz. Pour l'année l'objectif 276 ha entre Kolda et Goudomp comme indiqué

dans le tableau. Producteurs bénéficieront d'engrais fournis par le projet Dundël Suuf en convention avec la SODAGRI.

Tableau 20: Objectif d'emblavure en riziculture de décrue

| Département  | Objectif d'emblavures en ha |
|--------------|-----------------------------|
| Kolda        | 26                          |
| Goudomp      | 240                         |
| <b>Total</b> | <b>266</b>                  |

Les pépinières, dans ces bas-fonds, sont installées depuis le mois de novembre et les repiquages sont déjà effectués pour la plupart.



Figure 15: Séance de repiquage dans le Goudomp pour la décrue 2020-2021

### 2.3.3- Périmètres maraîchers

La nécessité d'aller vers une diversification des filières accompagnées combinée à la volonté de mieux prendre en charge de la question de sécurité alimentaire a amené la SODAGRI à opté pour un model vallée aménagée/ périmètre maraicher. C'est dans ce cadre que 20 périmètres sont mis en place dans le Guiré Yéro Bocar depuis 2016. Par ailleurs, autour du périmètre aménagé, des jardins maraichers se sont installés. Ces périmètres seront accompagnés dans le cadre de la collaboration SODAGRI/Dundël Suuf. Pour cette contre saison il est prévu d'appuyer 20 ha.

## **2.4- Appui à la professionnalisation des producteurs**

### **2.4.1- Diagnostic et structuration des organisations de producteurs**

Le processus de structuration, de renforcement et de professionnalisation des producteurs dans la zone d'intervention malgré la pandémie de la Covid-19. Durant l'année 2020 l'accent a été principalement mis sur les activités ci-après :

- La préparation et la conduite d'ateliers de Diagnostics Institutionnels Participatifs (DIP) des Organisations de Producteurs, partenaires stratégiques du Projet Tiers-Sud « Beydaaré » ;
  - La mise en œuvre des Plans de Renforcement Institutionnels (PARIs) ressortis des différents diagnostics ;
  - Le déroulement d'activités d'information, de sensibilisation et de communication ;
  - La mise en place de bases de données ;
  - La représentation de la SODAGRI à l'extérieur ;
  - La participation à la coordination des autres activités de la Direction Technique.
- **Préparation et conduite des DIP**

La préparation des ateliers a consisté à élaborer les termes de référence, les budgets et les outils de diagnostic des OP stratégiques devant bénéficier des actions du Projet. Une fois réalisé, ce travail de conception a été partagé avec l'équipe de la Direction Technique de la SODAGRI et validé par l'expert du Projet Tiers-Sud chargé du développement des filières et chaînes de valeur agricoles.

Au total, 04 ateliers de DIP ont été préparés et réalisés. Les OP concernées par le diagnostic sont :

- L'Union Afia Pont (département de Kédougou) ;
- L'Union des producteurs du Secteur G (département de Vélingara) ;
- L'Association des producteurs de riz « Kawral Témento » (département de Vélingara) ;
- Le GIE « Kouadji Paaré » de Saré Wogna (département de Vélingara).

Une analyse des résultats des 04 DIP réalisés montre que, de manière générale, toutes les OP sont confrontées à des problèmes de structuration, d'organisation et de fonctionnement.

Cette situation s'explique principalement par la manière dont ces OP ont été mises en place et le manque de proximité entre les structures d'accompagnement et les OP bénéficiaires des appuis.

En effet, l'initiative de créer les OP faîtières ne vient généralement pas des producteurs mais le plus souvent des structures d'accompagnement. Et la mise en place d'une Organisation Paysanne faîtière doit suivre un long processus que les institutions d'appui ne respectent pas souvent car le jugeant très long et très coûteux en temps et en ressources financières. Le second élément est la faiblesse du

temps et des ressources qui sont consacrés à l'accompagnement des producteurs et de leurs organisations.

Pour lever ou atténuer ces difficultés et contraintes, nous avons proposé le déroulement de plans d'actions pouvant couvrir la période 2020-2022. De ces plans d'actions globales sont extraits des plans d'actions prioritaires relatifs à la campagne de l'hivernage 2020.

#### • Mise en œuvre des PARI

Dans les plans de renforcement institutionnel, il a été proposé la restructuration des Organisations de Producteurs compte tenu des nombreuses faiblesses techniques et organisationnelles identifiées à leur sein afin qu'elles puissent jouer leurs rôles dans l'atteinte des résultats du projet. La restructuration a consisté à :

- Réviser et vulgariser les textes de base des OP ;
- Appuyer les OP dans la tenue des assemblées générales de renouvellement de leurs instances ;
- Appuyer les secrétaires des OP dans l'élaboration des PV des assemblées générales ;
- Former les leaders en dynamique organisationnelle, en gestion administrative et financière ;
- Former les membres simples en gestion des activités génératrices de revenus ;
- Mettre en place des systèmes de gestion administrative et financière.

#### 2.4.2- Centres de gestions et d'économie rurale (CGER)

Les Centres de Gestion d'Économie Rurale (CGER) sont des structures de type association administrées par les membres individuels ou collectifs des producteurs ou mêmes d'autres acteurs économiques. Ils ont pour vocation première, d'offrir des services dans la gestion de la comptabilité des exploitations agricoles et d'autres unités de production. Dans le souci de professionnaliser les acteurs et les OP, il sera mis en place trois CGER dans la Zone d'intervention du projet (ZIP).



Figure 16: Atelier de mise en place des CPA des CGER

Au courant du mois de juillet 2020, la SAED a mis à la disposition de l'équipe du Projet une équipe d'experts composée du Responsable de la Professionnalisation des OP et le Directeur du CGER

Vallée pour une période de huit (08) jours pour accompagner le démarrage des activités d'information et de sensibilisation des acteurs au niveau de Vélingara, Tambacounda et Kédougou.

Sur place les acteurs économiques, les organisations de producteurs, les partenaires techniques et financiers ont affiché toute leur satisfaction quant à la mise en place de ces centres et s'engagent à accompagner le processus et de faire adhérer le maximum d'acteurs économiques.

Dans chaque zone, un CPA (Comité provisoire d'adhérent), a été mis en place et a défini sa propre stratégie de démultiplication des sensibilisations au niveau des acteurs à la base en tenant compte des réalités socio-économique et culturelles. Les CPA ont désigné à leur tour des sous-CPA, qui joueront aussi le rôle de courroie de transmission de l'information auprès des organisations de producteurs (unions, Coopératives, GIE, etc.), de recueillir les intentions d'adhésions pour certains et les droits d'adhésion pour d'autres.

Toutefois, il faut noter qu'il y'a une grande avancée sur le recrutement de l'opérateur CGER, avec la validation d'abord de la liste restreinte. L'évaluation des offres techniques. La DP pour le recrutement d'un Opérateur d'appui à la mise en place de trois (03) CGER est transmise aux candidats le 15 Avril 2020. L'ouverture des plis a eu lieu le 28 mai 2020 avec cinq (05) candidatures. L'évaluation des offres techniques a été organisée à Kolda à partir 27 juin 2020.

### **2.4.3- Formations**

La SODAGRI a déroulé un important programme de formation durant l'année 2020. Il s'agit essentiellement de renforcement sur la gestion administrative et financière des OP, sur les bonnes pratiques agricoles.

- **Renforcement des OP sur la gestion administrative et financière**

La formation en dynamique organisationnelle avait pour but de renforcer les compétences des principaux dirigeants des OP stratégiques, partenaires du Projet Tiers-Sud en matière de gestion leur organisation et en vie associative. Par contre, la formation en gestion administrative et financière cherchait à renforcer les capacités institutionnelles des OP partenaires stratégiques du Projet en permettant à leurs principaux dirigeants d'améliorer leurs compétences en gestion administrative et financière de leur organisation et de leurs activités par la mise à leur disposition d'outils et de procédures de gestion simples et appropriés

- **Formation sur les bonnes pratiques agricoles**

Cette activité de renforcement de capacités des conseillers agricoles et des producteurs entre dans le cadre de la mise en œuvre de la convention entre la Direction technique et le PTS/Beydaree. Les

cibles ont été formées sur les techniques de récolte, de séchage, de battage et de conditionnement du riz. En tout 55 conseillers agricoles ont été renforcés et la démultiplication de la formation a permis de toucher 1225 producteurs.

- **Formation des techniciens et des producteurs sur les technologies de placement profond de l'urée (PPU)**

La formation des techniciens sur les fondamentaux de la technologie du placement profond de l'UREE (PPU) sur le riz, s'est effectué dans 04 antennes régionales de la SODAGRI (Antennes de Bignona, de Sédhiou, de Kolda, de Tambacounda). Ces rencontres ont réuni la majorité des conseillers agricoles et relais de la SODAGRI. Les formations étaient déroulées sous forme de partages et d'échange d'expérience. Principalement, les points suivants ont été abordés:

- Les informations générales sur le projet DUNDEL SUUF ;
- Les détails sur la technologie du PPU et l'Urée Super Granulée (USG) ;
- La méthode d'application du PPU ;
- Les conditions de performance du PPE ;
- Les opérations culturales à mener avec le PPU ;
- Les avantages et contraintes du PPU.

Au total 115 techniciens ont été formés dont 16 femmes et 99 hommes contre 100 prévus.

Dans chaque site, le technicien concerné démultiplie la formation sur au minimum 30 producteurs. Ces formations sont effectuées sous la supervision du point focal et des responsables régionaux de Dundel Suuf. Pour la plupart des sites, l'application de l'USG a été effectuée au moment des formations des bénéficiaires.

Au total 2057 producteurs ont été finalement formés dont 303 homme et 1754 femmes soit respectivement 14.7% et 85.3%.

### **III- Partenariat et Communication**

#### **3.1- Conventions signées**

La SODAGRI a eu à nouer un partenariat avec le projet Dundël Suuf. Le projet Feed the Future Sénégal DUNDËL SUUF est exécuté par le Centre International de Développement des Engrais (IFDC) sur financement de l'USAID pour la diffusion de deux technologies efficaces d'utilisation des engrais à savoir le Placement Profond de l'Urée (PPU) et la Micro-Dose (MD). C'est dans le cadre de la première technologie (PPU) que le projet a signé une convention avec la SODAGRI

pour la démonstration et la dissémination du placement profond de l'urée (PPU) pour accroître les rendements et la productivité rizicoles. Les activités réalisées sont principalement:

- L'identification et la validation des sites porteurs,
- La formation des Techniciens (Conseillers Agricole et Relais) et Producteurs,
- Le suivi des parcelles de Démonstration (le suivi rapproché par les différentes antennes) et les visites conjointe SODAGRI-Dudel Suuf),
- Les visites d'échanges,
- Les émissions radio pour sensibiliser davantage les producteurs rizicoles sur la technologie (PPU) et recueillir leurs avis sur la nouvelle technologie.

### **3.2- Ateliers organisés**

- **Rencontre de concertation sur le financement de la campagne d'hivernage**

Cette rencontre s'est tenue le 07 juillet 2020 et a réuni la SODAGRI, la FEPROBA et les institutions financières (LBA, CMS et PAMECAS). Les discussions ont porté sur :

- La nécessité du respect des décisions prises lors des rencontres de concertation entre les partenaires ;
- L'importance de distinguer le « crédit intrants agricoles » du « crédit matériel agricole » pour éviter les confusions et avoir plus de lisibilité ;
- La persistance des impayés des Unions vis-vis de la Banque malgré le fait que ces OP aient réduit ces dernières campagnes les montants sollicités auprès de la banque ;
- Les problèmes impliqués par le versement dans un même compte des remboursements destinés à la fois aux crédits intrants et matériels agricoles ;
- L'importance de constater de visu et de consigner les stocks de semences de riz et de paddy des Unions au niveau des magasins.

- **Journée de réflexion sur la campagne agricole 2020/2021**

Au mois de juillet 2020, une journée de réflexion sur la campagne agricole 2020/2021 a été organisée à Anambé. Cette rencontre a été présidée par le Sous-préfet de Saré C Salé. Il s'est agi d'échanger avec les acteurs (producteurs, organisations de producteurs et institutions financières) sur :

- Les contraintes et difficultés des campagnes dans la mise en œuvre des campagnes ;
- Les stratégies et solutions à mettre en place pour un déroulement de la campagne et levée ou atténuation des contraintes et difficultés ;

- L'importance du crédit dans la mise en valeur globale du Bassin de l'Anambé et au niveau des vallées ;
- La nécessité de rembourser les crédits en vue de pérenniser le système de financement agricole.

Cette occasion a permis aux producteurs du bassin de lever l'équivoque avec la banque agricole et d'exposer les différentes contraintes qui limitent leur performance dans la production. Il s'agit des éléments ci-dessous :

- La dégradation avancée des infrastructures hydro-agricoles (périmètre et les vallées) ;
- Insuffisance d'équipements de récolte et de post-récolte (moissonneuse batteuses, décortiqueuses, faucheuses) ;
- Le retard dans la mise en place des crédits campagne ;

Parmi les différentes contraintes posées par les producteurs, les partenaires financiers (LBA, CMS, PAMECAS), ont demandé, celles structurelles soient prises en charge par les structures de l'état et/ou les projets programmes pour faciliter la collaboration. Il s'agit de la réhabilitation des périmètres, les pistes d'accès aux exploitations, les magasins de stockage, de la protection contre les inondations et la protection contre les ravageurs et ennemis de culture. Sans cela, les structures financières auront toujours du mal à assumer leur mission de finance agricole car le risque de déperdition du crédit et la rentabilité vont se poser.

Ils invitent aussi les acteurs à professionnaliser davantage leurs activités afin répondre aux exigences des partenaires. En terme de résultat, cette rencontre a permis aux producteurs de connaître d'autres offres de financement proposées par le CMS, PAMECAS et de la DER, elle a également apporté de la lumière sur les différents qui opposent les producteurs du bassin notamment ceux du secteur G et la banque agricole. Aujourd'hui une issue favorable sur la reprise du partenariat est en cours et une stratégie de remboursement intégrale des dues sont en train d'être mis en œuvre par la SODAGRI.

#### • **Participation au Comité Départementaux de Développement**

Le service chargé de l'appui aux Organisations Paysannes a représenté la SODAGRI à 02 CDD. Le 1<sup>er</sup> était une conférence territoriale tandis que le 2<sup>ème</sup> portait sur la lutte contre les feux de brousse. A l'occasion de ces rencontres, la SODAGRI a partagé avec les autorités administratives et locales et les partenaires au développement ses réalisations, sa stratégie d'intervention ainsi que les résultats obtenus dans la production agricole.

### **3.3- Emissions radios**

La SODAGRI a souhaité augmenter la portée de ses messages et impacter sur un nombre plus important de producteurs. A cet effet des conventions ont été signées avec une quinzaine de radios communautaires. Les émissions régulièrement diffusées (2 par mois) sensibilisaient sur l'information climatique et les bonnes pratiques agricoles.

Des reportages ont été effectués au niveau des antennes et du périmètre aménagé. Le sens premier de ces activités est de ressortir les potentialités agronomiques, et de mettre en relief les différentes réalisations de la SODAGRI.

### **3.4- Participations aux événements nationaux et internationaux et tournées agricoles des autorités**

- **Participation au Salon internationale de l'Agriculture (SIA) 2020**

La SODAGRI a participé au Salon International de l'Agriculture (SIA) dans la Délégation officielle du MAER (Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural) qui se déroule à Paris du 22 Février au 01 Mars 2020.

Les objectifs recherchés pour cette mission, étaient de :

- Partager les objectifs des Projets mis en œuvre pour accompagner la SODAGRI dans ses missions, en particulier dans le Projet Tiers Sud – Bey Daare ;
- Participer aux visites d'échanges des start-ups qui viendront exposer leurs produits et applications ;
- Échanger avec les participants sur les expériences réussies en matière d'innovations technologiques dans le domaine agricole toujours en lien étroit avec les missions de la SODAGRI (6e Lettre de mission), les objectifs du Projet Tiers Sud – Bey Daare.

- **Participation à la 21<sup>ème</sup> FIARA**

La SODAGRI a, comme chaque année, tenu un stand à la Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA). Elle y a conduit une délégation de producteurs de la FEPROBA, des femmes étuveuses et du réseau AGRISEN.

- **Tournée du ministre de l'Agriculture et de l'équipement rurale**

Le ministre a effectué une tournée du 17 au 24 août 2020 en Casamance et dans le Sénégal oriental. Il a pu visiter les réalisations de la SODAGRI notamment au niveau de la vallée de Goudomp, du riz de plateau à Bourouco et Diankacouda et des parcelles de riz et de maïs de jeunes de Tamba.

- **Tournée du Directeur général de la SODAGRI**

Le Directeur général a effectué une tournée du 10 au 14 octobre 2020 dans la zone d'intervention. Il a pu, à cette occasion, apprécier le travail des équipes de terrain et recueillir les satisfactions et doléances des acteurs.

#### **IV- Perspectives**

La SODAGRI devra pour l'année 2021 renforcer sa contribution à l'atteinte de la souveraineté alimentaire du Sénégal.

Sur l'amélioration de la base productive et du développement des infrastructures il est prévu de :

- Avancer sur les travaux du secteur G et permettre aux producteurs d'aller en campagne d'hivernage sur une partie du secteur ;
- Réaliser les 46km de pistes;
- Démarrer les travaux de réalisation des 75km;
- Finaliser le recrutement d'un Cabinet pour les études des ressources en eau, démarrer et finaliser les prestations intellectuelles ;
- Réaliser travaux d'aménagement de 525ha de bas-fonds ;
- Finaliser le recrutement d'un Cabinet pour la réalisation des études APS/APD et élaboration de DAO pour les 1030ha de bas-fonds et les bananeraies. Démarrer et finaliser les prestations ;
- Finaliser le recrutement de l'opérateur pour l'appui à la mise en place des CGER ;
- Boucler le processus d'élaboration de tous les PDC avec l'adoption des Conseils municipaux et l'approbation des Sous-préfets ;
- Etablir la situation de référence globale des communes et en particulier la situation de référence genre ;
- Organiser un atelier interne de partage des enseignements de la mission de capitalisation et de l'atelier sur la gouvernance des outils fonciers;
- Organiser avec les communes, un atelier de partage des enseignements de la mission de capitalisation et de l'atelier sur la gouvernance des outils fonciers ;

- Elaborer et diffuser les 30 PAOS dans les régions de Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ;
- Réaliser les 30 périmètres maraichers prévus dans le cadre du PARIIS ;
- Finaliser les études sur l'aménagement de 50 ha de riz de plateau pour la valorisation des eaux pluviales ;
- Finaliser les études d'aménagement de 100 hectares de bas-fonds à Sofaniama (région de Kolda), 500 hectares de bas-fonds à Diopcounda (région de Sédhiou) et pour la réhabilitation du barrage ;
- Finaliser les études sur la constitution d'un portefeuille de projets bancables en Casamance (revue qualité des études d'aménagement existantes, réalisation APS / APD / DAO, sauvegarde environnementale et sociale) et ;
- Finaliser le processus de rétrocession du barrage d'Affiniam à la SODAGRI.

Sur l'augmentation et la valorisation des productions agricoles la SODAGRI se fixe comme objectifs de :

- Accompagner la mise en valeur de 250.000 ha de riz ;
- Poursuivre la diversification avec l'accompagnement de 60.000 ha de maïs et 500 ha de fonio;
- Appuyer le développement de la filière horticole dans la zone d'intervention ;
- Démarrer les activités d'appui aux filières lait et banane ;

## **Conclusion**

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de la Covid-19 qui a eu des conséquences néfastes. Elle a obligé la SODAGRI à revoir ses objectifs afin de contribuer à l'atténuation de l'impact économique. Les actions déroulées ont permis d'atteindre des records d'emblavures (51% de l'objectif national) et de production (41,5% de l'objectif national).

L'année 2020 a aussi vu le renforcement de l'ancrage de SODAGRI dans sa zone d'intervention avec la régionalisation des antennes.

L'accompagnement en mécanisation agricole et l'appui du programme DER a aussi contribué l'augmentation des superficies.

LA mission d'appui au développement local de la SODAGRI a été bien prise en charge avec la réalisation des PDC, CDI, de la stratégie d'entretien et de maintenance des infrastructures...

La visibilité de la structure a été fortement renforcée à travers les communications sur les radios communautaires, la participation aux événements nationaux et internationaux et les différentes visites reçues.